

ne paraît pas en juillet-août

Mars

Éditeur responsable : Jean De Bruelker - CP 236 Campus de la Plaine ULB - Bd de la Plaine, 1050 Bruxelles - Bureau de dépôt : Bruxelles

# ESPACE de libertés

Mensuel du Centre d'Action Laïque / JANVIER 2021 / N°495

Dossier

## Les réseaux de l'inconscience

Grand entretien avec

**Christine Ockrent**

**La (vile) tentation  
de la reconnaissance faciale**



Centre d'Action Laïque  
Liége, Namur



5 414306 206816

## 3 Édito

**Les vœux** de VÉRONIQUE DE KEYSER

## 4 Quoi ?!

## 6 Grand entretien

« Le récit européen reste à écrire ». La journaliste française Christine Ockrent analyse à chaud les événements récents rapportés par les trois dirigeants les plus puissants du monde. CATHERINE HAXHE, avec la rédaction

## 10 Dossier

### Les réseaux de l'inconscience

Planqués derrière leur écran, les internautes se lâchent et certains dézinguent voire lynchent à tout va. Formidables moyens d'expression à l'échelle planétaire, les médias sociaux nous livrent de plus en plus une version moderne de « Mangez-le si vous voulez ». Comment en est-on arrivé là ? Et comment revenir à un usage raisonnable et raisonné. Car oui, « il faut raison garder », disait Aristote. Surtout en réseautant !



## 46 Libres ensemble

**46 Clonage et cellules souches : éthiquement corrects ?** En matière de bioéthique, le fossé séculaire entre la foi et la science n'a pas fini de creuser. HENRI ALEXANDRE

## 51 Une loi tristement centenaire.

Une vague de légalisation des drogues a beau déferler sur le monde, en Belgique, le mot d'ordre est le même depuis 1921 : répression. ANNE CUGNON

## 55 L'assuétude n'est pas un crime.

Aux États-Unis et au Canada, la perception des drogues évolue. Il est loin le temps de la prohibition !

ANNE CUGNON

## 58 International

**60 La (vile) tentation de la reconnaissance faciale.** Monnaie courante en Chine, le système tente de s'immiscer dans les pratiques de surveillance de certains États européens. FRANÇOIS FINCK

## 63 Rassembler les deux Amériques :

**l'énorme défi de Biden.** Bricoler des réponses socio-économiques ne suffira pas face à la tâche titanique qui attend le nouveau président. JEAN-PAUL MARTHOZ

**67 L'Union européenne et le dilemme turc.** Fermeté et ouverture s'imposent face à un État qui sait faire montre de la force et faire pression pour arriver à ses fins. VINCENT EIFFLING

## 70 Culture

### 72 Lecture : la rescapée du Covid ?

De tous les secteurs culturels, le monde du livre semble le seul à tirer son épingle du jeu depuis le début de la pandémie. JULIE LUONG

## 75 L'acculturation des genres.

Féminin ? Masculin ? Neutre ? Le questionnement prend la forme d'une revendication collective grâce à l'expression artistique. CATHERINE CALICO

## 78 Des idées et des mots

## 78 Des idées et des mots

## 80 Coup de pholie

**Seveso sociaux.** BAPTISTE COPPENS

## Chères lectrices, chers lecteurs,

Alors que nous tournons la page d'une année 2020 difficile, plus que jamais les yeux sont rivés en direction de 2021, en quête d'espoir. Cette nouvelle année augure-t-elle la fin de la pandémie, et, pour chacun d'entre nous, le retour à une vie sociale plus chaleureuse ? Plus normale en somme ? Je vous le souhaite, mais les faits étant plus têtus qu'un lord-maire, ces vœux ne valent pas grand-chose s'ils ne sont pas étayés par des marques d'espoir. Car nous avons des raisons d'espérer !

La première est que notre système de santé a tenu bon. Certes, au prix d'un surinvestissement du personnel soignant. Au prix aussi d'un confinement qui a décimé les maisons de repos et de soins. L'héroïsme des soignants doit faire partie de la mémoire de 2020. De ce que nous emporterons précieusement avec nous comme le témoignage d'une force de solidarité qui n'a jamais faibli. Qui, alliée à la créativité de tous, a réinventé l'enseignement, la culture, l'humour, et ce, bien au-delà de nos murs, à l'échelle planétaire. Les visioconférences ont fleuri, ainsi que les gigantesques concerts virtuels, les pièces de théâtre jouées sans public, les matchs de football devant des gradins déserts. Ma connaissance des apéros en *live* était nettement supérieure, mais j'ai apprécié la convivialité des apéros virtuels. Quant à saint Nicolas, il s'est éclaté, et a prouvé sa résistance extraordinaire au virus. Plus que jamais, il a été à l'écoute des enfants, de tous les enfants ! Y compris, grâce à de nombreux élans de solidarité, à l'écoute de ceux qui n'habitent pas dans de grandes maisons, avec d'imposantes cheminées. La Belgique a désormais un gouvernement fédéral et reste un État de droit : ce n'est pas rien. Derrière ce miracle, il y a des hommes et des femmes qui ont porté à bout de bras le maintien des institutions, des journalistes qui ont relayé sans relâche, en professionnels, les informations, en tentant de dégager le vrai du faux et qui ont encouragé les lecteurs à prendre leur mal en patience : trop de vies en dépendaient. Cette formidable résistance collective, c'est le cadeau que 2020 fait à 2021.

Bien sûr, il n'y a pas eu que des cadeaux. Il y a eu des limitations, parfois insupportables des droits et des libertés. La situation intenable des détenus, des sans domicile fixe, des sans-papiers. L'exclusion aggravée des groupes précaires face au digital. Ou encore la mise à l'arrêt de certains secteurs professionnels, l'augmentation de la cybercriminalité, la violence domestique, sexuelle, chez les femmes et les enfants. Les chiffres sont lourds. Et aujourd'hui, se profile la bataille du vaccin. De plus en plus de voix s'élèvent dans les cercles internationaux pour qu'il soit considéré comme un bien public. Mais 80 % des doses disponibles la première année du lancement ont déjà été achetées par les pays riches. Les scientifiques nous ont fait ce merveilleux cadeau, inespéré pour 2021 : sachons le partager. Chères lectrices, chers lecteurs, le Centre d'Action Laïque et moi-même vous souhaitons une belle année 2021. Qu'elle ne constitue pas une rupture, mais la continuité d'une année 2020 marquée au sceau de nos valeurs : qu'aurions-nous fait sans elles ? Sans elles, que ferions-nous demain ?



# Opinion

## Et demain, quelles formes prendra le travail ?

**Difficile d'en prévoir les conséquences à long terme sur la santé mentale, notamment dans la sphère du travail. Mais une chose est sûre : pour tout le monde, d'une manière ou d'une autre, la situation est éprouvante. Delphine Pennewaert, thérapeute spécialisée en psychologie de crise et du travail, consultante en gestion psychosociale des événements traumatiques au sein de Crisalyence et chargée de cours à l'ULB dans le cadre du certificat en Victimologie et Psychotraumatologie, donne son point de vue sur la question.**

« Ce que nous vivons est une crise qui nous touche, parce que nos systèmes ont été mis en faillite. L'événement Covid dure, contrairement à d'autres plus ponctuels (un accident, une catastrophe), la crise se prolonge également, ce qui épuise nos ressources tant individuelles que sociales et génère un impact chronique. Les personnes qui font le mieux face à un événement critique sont celles qui puisent dans les ressources qu'elles avaient en amont, et, durant la crise, dans celles qui sont activables. On s'appuie habituellement sur trois choses dans la vie : sur notre psychologie personnelle, sur nos liens sociaux et sur tout ce qui nous dépasse à un niveau macrosocial, comme les institutions dans lesquelles nous travaillons, l'État, la structure familiale. L'une des difficultés réside aussi dans la possibilité d'entrevoir de l'espoir, de se référer à une croyance positive. Et ce manque de perspective crée du stress et peut accroître l'anxiété. Quant aux répercussions à long terme, ce que je note à partir de mon expérience, c'est qu'en phase aiguë – et celle que nous traversons persiste –, la vision est connotée en fonction de l'entourage immédiat. Mais, à moyen et à long terme, on relève une forte capacité de résilience chez l'être humain, pour autant que certains besoins soient pris en compte, comme les soins et la protection. Dans des situations difficiles, c'est souvent le respect des besoins primaires qui est le plus important, et le fait de renforcer le partage avec les personnes qui peuvent comprendre, ce qui passe souvent par les pairs, et notamment par une hiérarchie empathique. On constate que, sur les lieux de travail où il y avait déjà de l'écoute et de l'empathie avant la crise, les personnels sont plus résilients que là où ce n'était pas le cas et où il y avait déjà des dysfonctionnements institutionnels. C'est cela qui fera résilience au travail. L'un



© DR

des aspects salutaires des crises, c'est lorsque l'on regarde non seulement les failles, mais aussi les ressources que nous possédons. Avec la généralisation du télé-travail se pose tout d'abord la question de la présence à l'autre. Ce qui ne signifie pas toujours être présent au bureau. Il y a une réflexion à mener sur la manière d'exercer son rôle professionnel, qu'on le fasse derrière un écran ou en présentiel. Ensuite, on peut s'interroger sur la flexibilité et sur sa mise en œuvre : est-ce si important, finalement, que les travailleurs pointent de 9 à 17 heures, qu'ils soient physiquement là, quand on sait qu'ils peuvent être psychologiquement absents à certains moments ? La question de la présence et de l'efficacité est reposée autrement par cette crise. » (vc)

## Un oiseau bien trop bleu

« Cui cui » avait pris l'habitude de faire le piaf aux mille facettes et 140 caractères quand il voyait passer une jolie oiselle, de surcroît dénudée. Quand on tenta de lui expliquer que cela ne se faisait plus de siffler ainsi les filles non consentantes, il fit la sourde oreille. Dans une récente affaire, Twitter a refusé de retirer des photos intimes diffusées sans le consentement de la personne en question. Mais le réseau ne volera pas impunément au-dessus de la nouvelle loi belge qui interdit la diffusion non consensuelle de telles images. L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, qui est compétent depuis le mois de juillet pour assister les victimes dont on a diffusé des images à caractère sexuel sans autorisation, a déposé une plainte au pénal contre le réseau social. Puisse l'oiseau bleu s'inspirer à tire-d'aile du corbeau, et jurer rapidement qu'on ne l'y prendra plus. Et si ce n'est pas le cas, l'Institut sera là pour lui clouer le bec. (ad)

## Le prénom... et le nom

Le 26 novembre dernier, Ompundja, tout comme les autres districts de Namibie, désignait ses représentants locaux. Un homme de 54 ans a remporté 84,88 % des voix. Un beau score, il faut le dire, mais ce n'est pas sa popularité qui fait parler de lui. Il s'agit plutôt de son nom. En effet, les Ompundjens ont élu comme conseiller régional un certain... Adolf Hitler.

Fort heureusement, l'homme et le *führer* n'ont en commun que cette homonymie. Adolf Hitler Uunona est membre du Swapo, l'Organisation du peuple du Sud-Ouest africain, l'ancien mouvement de libération anti-apartheid qui est le principal parti politique namibien depuis l'indépendance du jeune pays en 1990. Et c'est son père qui, accusant de grosses lacunes en histoire, il faut bien l'avouer, l'a ainsi baptisé. « Pour moi, c'était un nom tout à fait normal quand j'étais enfant. Ce n'est qu'à l'adolescence que j'ai compris que cet homme voulait soumettre le monde entier », raconte l'élu qui se veut rassurant. Sa femme l'appelle Adolf, un prénom somme toute assez courant dans l'ancienne colonie allemande où vivent environ 30 000 descendants de colons germaniques. C'est ailleurs dans le monde que l'on en fait tout un plat. Et un film pour moins que ça. (ad)

## De l'ignorance à la haine

À 12 000 kilomètres de la Namibie, dans la capitale belge, l'antisémitisme est malheureusement toujours bien vivace. Joël Kotek, directeur de publication de *Regards*, le magazine du Centre communautaire laïc juif, et Joël Tournemenne, tous deux professeurs à l'ULB, viennent de terminer une vaste enquête sur le rapport à l'altérité des jeunes au cours de laquelle ils ont interrogé plus de 1 600 lycéens représentatifs du paysage scolaire francophone bruxellois. Ce qui saute aux yeux tel un « pétard mouillé », pour reprendre les mots de Joël Kotek, c'est que l'antisémitisme n'est pas l'apanage de l'extrême droite, comme il est « paradoxalement rassurant car cognitivement confortable » de le penser. De plus, « l'étude valide la grille d'analyse ethno-religieuse et culturaliste de différentes enquêtes européennes récentes qui soulignent toutes un “effet religion” dans la représentation péjorative et rétrograde de l'Autre » : les jeunes catholiques radicaux apparaissent avoir deux fois plus de préjugés antisémites que les non-croyants, et les musulmans en ont trois fois plus ! Et ce, quels que soient leur genre, leur parcours scolaire, leur filière et le niveau d'étude ou socio-économique de leurs parents. « Dieu est amour », ils disaient... (ad)

# « Le récit européen reste à écrire »

Se replonger dans les mois qui ont précédé l'élection de Joe Biden à la présidence des États-Unis, voilà qui permet déjà de tirer certaines leçons d'une crise sanitaire mondiale que les grands de ce monde ont tardé à prendre au sérieux. Dans « La Guerre des récits », la journaliste française Christine Ockrent, spécialiste des relations internationales, propose une réflexion sur la gestion du début de la pandémie par Vladimir Poutine, Xi Jinping et Donald Trump, et sur ce que cela dit de leur modèle politique prétendument supérieur. La guerre des mots est lancée.

Propos recueillis par Catherine Haxhe, journaliste « Libres, ensemble », avec la rédaction

**C'est en pleine pandémie que vous décidez, cet été, de vous pencher sur la manière dont les différents régimes politiques de la planète ont réagi face à cette menace, inconnue jusqu'alors, qu'était la Covid-19, et de coucher vos réflexions sur le papier. Pourquoi ? Parce qu'il vous semblait qu'il se passait là quelque chose d'inédit ?**

À partir du moment où nous étions confinés une première fois, il m'a semblé, en effet, que c'était un moment singulier où le temps paraissait suspendu, où tout semblait aller très lentement pour chacun d'entre nous. Et pourtant on voyait s'accélérer, se cristalliser les rapports de forces entre les grands acteurs du monde contemporain face à la diffusion du virus, à commencer, bien sûr, par la Chine, qui a été frappée la première, ensuite les États-Unis, la

Russie et puis nous, en Europe. Nous avons été touchés un tout petit peu plus tard que les États-Unis, mais il y a eu une période de latence où il était intéressant d'observer la préparation – plutôt l'impréparation – à ce choc sanitaire, et, à partir de là, la manière dont les différents pouvoirs ont construit leur récit. Un récit d'abord pour leurs propres opinions publiques et ensuite, bien évidemment, un récit pour le monde extérieur, de façon à prouver – et cela a été le cas de la Chine – que le modèle chinois était le meilleur du monde sur le plan sanitaire, mais aussi politique et économique.

**Vous parlez de « guerre des récits », ces récits en mouvement, construits ou non, et que l'on qualifie en anglais de *narratives*. Est-ce que, de tout temps, chaque État, chaque civilisation s'est construit ce type de récit ?**

CHRISTINE OCKRENT

LA GUERRE  
DES RÉCITS



Christine Ockrent,  
« La Guerre des  
récits », Paris,  
éditions de l'Observatoire,  
2020,  
192 pages.

Vous vous souvenez de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*? C'est extraordinaire : depuis toujours, le pouvoir s'accompagne de son propre récit, qui, évidemment, dans des sociétés ouvertes comme les nôtres, est tumultueux et fait de toutes sortes de voix. Il y a évidemment le récit officiel qui est parfois discordant, d'ailleurs, produit par des ministres qui ne sont pas d'accord entre eux. Mais il y a aussi, bien évidemment, les médias et les différents vecteurs au travers desquels l'opinion publique s'exprime. Les réseaux sociaux – on vient de le voir au cours de la campagne présidentielle américaine – jouent un rôle de plus en plus important. Et parfois de plus en plus néfaste puisque, sous couvert d'anonymat, n'importe qui peut dire absolument n'importe quoi. Le récit est central et il a pris, à une époque où la communication est elle aussi mondialisée, une dimension à laquelle aucun d'entre nous n'échappe.

**Dans votre ouvrage, *La Guerre des récits, pourquoi avoir choisi la Chine, la Russie et les États-Unis et non l'Inde, l'Iran ou des pays du Moyen-Orient ? Pourquoi ces trois grands-là ? Parce qu'ils ont une influence sur notre Europe ? Que leurs récits côtoient ou rejoignent celui de l'Europe ?***

Qu'on le veuille ou non, les États-Unis et la Chine se livrent désormais un duel frontal pour la suprématie du monde, notamment sur le plan technologique. De son côté, depuis qu'il est au pouvoir – c'est-à-dire depuis vingt ans maintenant –, Vladimir Poutine s'efforce d'être partie prenante dans une sorte de triumvirat pour influencer les affaires

© Bertrand Guay/AFP



*Dans son dernier ouvrage, la journaliste Christine Ockrent analyse la manière dont différentes grandes puissances mondiales tentent d'influencer les affaires du monde par leurs récits spécifiques.*

du monde. On a vu à quel point il a réussi à réintroduire la Russie au Moyen-Orient, par exemple. Puis vient l'Europe, dont les 27 pays indépendants les uns des autres ont décidé, au fil des années, de mettre en commun une partie de leur souveraineté, à l'exception, jusqu'à présent, de la santé publique. Cette politique du chacun pour soi n'a

## Cette nécessité du récit commun, c'est précisément la pandémie qui nous l'offre, paradoxalement, parce que le choc est immense.

fait montre que d'inefficacité, forcément, et d'affolement dans chacun de nos pays. Il m'a semblé que c'étaient ces acteurs principaux qu'il fallait observer pour tenter d'analyser leurs initiatives au cours de cette pandémie.

**À propos de l'Europe, vous dites qu'elle est incapable, et ce depuis longtemps, de construire, de promouvoir son récit. Contrairement à Poutine, à Jinping et à Trump, qui ne cessent de promouvoir leur récit, voire de le « surpromouvoir ». Pourquoi l'Europe a-t-elle peur de valoriser son récit ?**

Ce n'est pas une question de peur, elle ne s'est simplement pas construite ainsi. Chacun de nos pays a son histoire propre, son récit propre, dont il a toute raison d'être fier et de continuer à le nourrir. Ce sont de plus des histoires qui ont parfois été antagonistes. C'est toute l'originalité et la difficulté du processus européen. Et il est intéressant de constater que cette nécessité du récit commun, c'est précisément la pandémie qui nous l'offre, paradoxalement, parce que le choc est immense. Il est non seulement sanitaire, mais aussi économique et social. On n'en est pas

sorti, loin de là. Mais depuis le mois de juillet, particulièrement, les chefs d'État et de gouvernement européens sont arrivés – non sans difficulté, il est vrai – à un accord sans précédent sur un plan de relance économique et financière. On constate une prise de conscience : le récit doit accompagner ce nouvel élan européen. Josep Borrell, le responsable de la politique extérieure de l'Europe, en parle ouvertement. Il dit : « Maintenant, il faut construire un récit. » Et c'est évidemment ce que les institutions européennes s'efforcent de faire. Ce n'est pas facile parce que, dans chacun de nos pays – et singulièrement en France –, les médias considèrent d'emblée que tout ce que produit Bruxelles est forcément ennuyeux. Avec la pandémie, nous, Européens, nous nous rendons compte que l'on ne peut pas faire sans l'Europe. Et donc qu'il faut faire plus d'Europe.

**Maintenant que Joe Biden a été élu président, c'est un nouveau récit qui s'élabore pour les États-Unis, mais aussi pour le monde. Pourquoi est-ce que la Chine et la Russie ont tardé à s'exprimer sur cette élection ? Est-ce qu'elles avaient envie de voir Trump réélu, ou pas forcément ? Qu'est-ce que cela va changer dans leur récit ?**

Il est certain que Poutine espérait très vivement la réélection de Trump. Ce dernier a toujours manifesté à l'égard du président russe énormément d'admiration et même, parfois, de déférence. Au point, on s'en souvient, que lors d'un sommet à Helsinki en juillet 2018, il a cru davantage aux affir-

mations du président russe, qui disait que ses services n'avaient été pour rien dans la campagne présidentielle de 2015-2016, alors que les services de renseignement américains eux-mêmes affirmaient exactement l'inverse. Le Kremlin espérait une réélection de Donald Trump, et le porte-parole de Vladimir Poutine a expliqué que, par décence, il fallait attendre que les résultats soient officiels aux États-Unis avant de féliciter le président élu. Même réaction du côté chinois, bien que Pékin ait observé un Joe Biden tout aussi offensif à l'encontre de la Chine qu'a pu l'être Donald Trump. Et cela, bien que, pendant la campagne, le camp républicain ait essayé de travestir Biden en « mou » vis-à-vis de la Chine : *soft on China* comme ils disaient. La Russie et la Chine sont deux régimes autoritaires qui, au travers de leurs propres médias officiels et des réseaux sociaux – très contrôlés en Chine et moins en Russie –, se sont fait une joie de raconter le chaos qui a caractérisé l'élection présidentielle américaine. Ce fut très intéressant d'observer la manière dont ils en ont fait le récit. Comme s'il s'agissait de convaincre leurs propres ressortissants que, finalement, un dirigeant dur, sinon pur, est sûrement la meilleure solution.

#### **Est-ce qu'un monde sans guerre des récits est possible ?**

Le récit accompagne le pouvoir depuis que le pouvoir existe, c'est-à-dire depuis les premiers jours de l'humanité. Dans nos sociétés démocratiques, c'est à chacun d'entre nous d'y contribuer à sa façon, ne

serait-ce qu'en faisant le tri dans ce que l'on choisit d'écouter, de lire, de consulter. Je crois qu'il est très important, en particulier, d'apprendre aux enfants à faire ce tri-là dès qu'ils sont en âge d'aller à l'école. Parce que, bien évidemment, nous allons de plus en plus fonctionner dans un récit multiforme dans lequel règne le mépris des faits. Donald Trump nous en a donné des exemples absolument navrants ! Deux grands journaux de la côte ouest, *The New York Times* et *The Washington Post*, avaient d'ailleurs entrepris de compter les mensonges qu'il pouvait proférer chaque jour, et leur nombre est absolument stupéfiant. Je crois qu'il faut initier les enfants, très tôt, à comprendre et à disséquer l'information multiforme, le récit protéiforme qu'ils reçoivent. Cela fait partie de notre responsabilité à toutes et à tous.

**Peut-être faudrait-il écrire au tableau pour ces enfants, pour ces petits Européens, la phrase de Jean Monnet que vous reprenez à la fin de votre ouvrage : « L'Europe se fera dans les crises et elle sera la somme des solutions apportées à ces crises » ?**

Je crois que l'on ne saurait mieux dire. 



Écoutez l'interview de Christine Ockrent dans son entièreté dans l'émission « États-Unis : quel avenir pour cette société divisée ? », en podcast sur [www.libresensemble.be](http://www.libresensemble.be).

# Les réseaux de l'inconscience





On ne peut plus s'en passer, mais est-ce vraiment une bonne chose ? Les réseaux sociaux interfèrent dans nos vies plusieurs fois par jour (ou par nuit !) et, certain.e.s d'entre nous se reconnaîtront, nous accaparent des heures durant. Ils ne servent plus uniquement à correspondre avec des amis lointains, mais souvent à communiquer avec notre voisine de palier ou nos copains de classe. Entre communication virtuelle et réelle, on s'y perd. Les réseaux sont désormais la première source d'information pour une grande partie de la population mondiale. Vrai ou faux, peu importe ! De toute façon, rien n'est plus viral qu'un *hoax* ou une *infox*. Par définition ! Mais on touche au pire quand l'agora se transforme en chambre de lynchage. Et ces faits ont tendance à se multiplier. D'abord vient l'intimidation, puis le harcèlement, les discriminations. Et parfois, ça dérape. Du fait de l'instrumentalisation d'individus ou de groupes malveillants ou bêtement inconscients. L'assassinat de l'enseignant Samuel Paty en est la dramatique conséquence. Il est temps de nous poser les bonnes questions quant à l'emploi massif de ces outils, tant pour notre bien-être collectif que pour la santé de nos démocraties. Le temps du grand nettoyage n'est-il pas venu ? (se)

# Arraisonner en réseautant

---

Au vu de l'actualité récente, on peut se demander s'il n'y a pas une logique perverse à l'œuvre dans les réseaux sociaux. Là où le dialogue semble être un bon moyen d'éviter la violence – ou en tout cas de la mitiger –, les échanges en ligne semblent renforcer les passions, conduisant à des abominations.

---

Par Guillaume Lejeune  
Animateur - CAL/Charleroi

---

Dans le cas de Samuel Paty, décapité après une campagne de dénonciation sur Twitter et Facebook, le réseau social est le véhicule d'un monologue qui s'amplifie sans rencontrer la parole de l'autre. Dès lors, si « la culture, c'est le dialogue »<sup>1</sup>, le réseau est ici le véhicule de la barbarie. Chacun ne perçoit que la résonance de son propos et la rumeur lointaine d'une opposition qu'il faut à tout prix condamner sans attendre. Face à cette dérive, doit-on accuser l'outil ou ses utilisateurs ? Pour éclaircir ce problème, il importe de revenir à l'idée de réseau social.

## De l'outil d'analyse...

Le terme de « réseau social », s'il est très courant aujourd'hui, a d'abord été employé par le sociologue John Arundel Barnes pour décrire un phénomène social dans les communautés norvégiennes<sup>2</sup>. Alors que les générations passées s'organisaient localement et entretenaient des rapports hiérarchisés, le sociologue constate que les nou-

velles générations lient de plus en plus de relations avec des personnes occupant une place similaire dans la société en dehors de l'échelon local. L'effet de la mise en réseau est ainsi de favoriser la mobilité au sein du social. Le réseau ne peut toutefois valoir pour le social. Il ne traduit pas la complexité de celui-ci. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il peut être formalisé. Barnes proposait donc d'analyser les réseaux sociaux par le biais de la théorie des graphes<sup>3</sup>. Puisque les individus se lient avec des semblables, on peut en faire des points indifférenciés qui prennent place dans un système de relations formant une sorte de toile.

## ... à l'outil commercial

Aujourd'hui, les réseaux sociaux (Facebook, Snapchat, Instagram, TikTok, etc.) ne désignent plus des outils d'analyse pour une nouvelle organisation sociale, il s'agit d'outils commerciaux qui proposent un service adapté à une structure sociale (à un

1 Jacques Muggioni, *L'École ou le loisir de penser*, Paris, Minerve, 2017, p. 128.

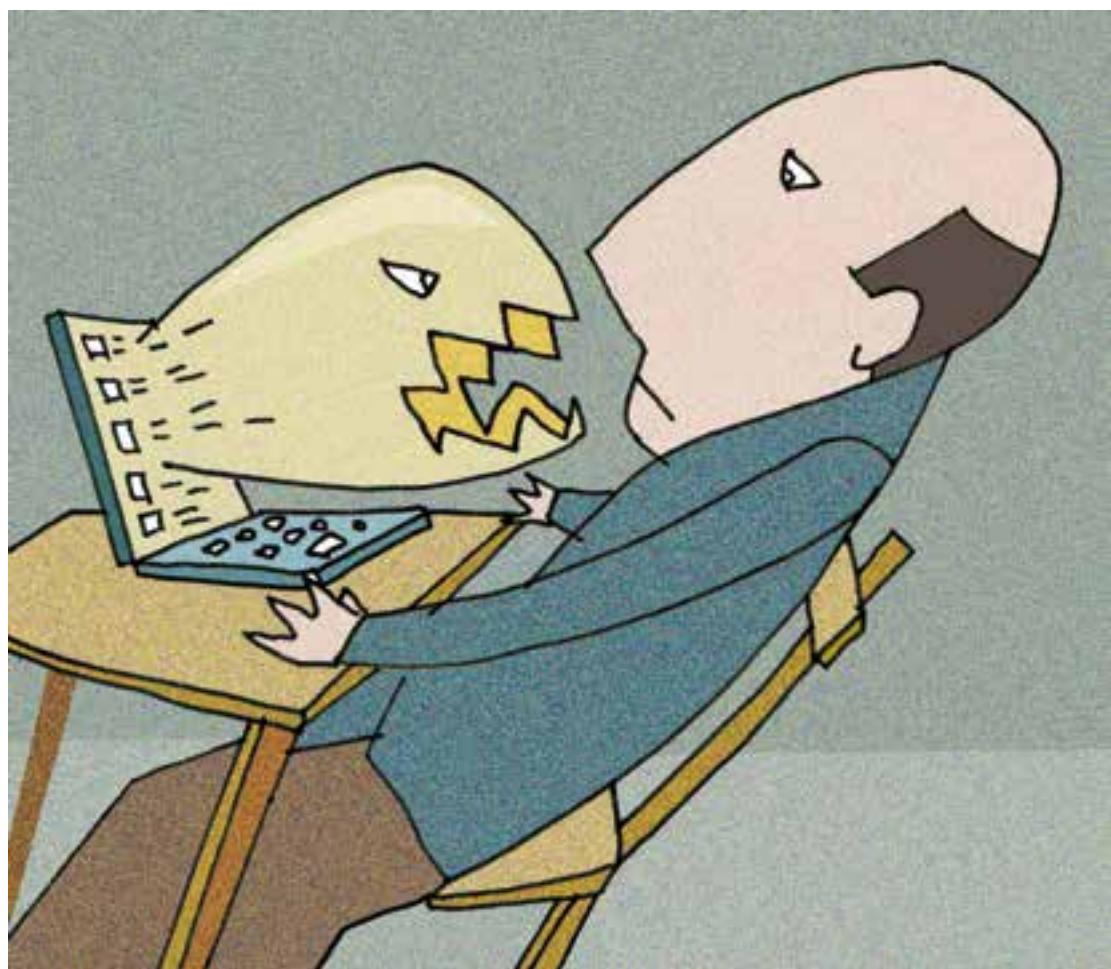
2 John Arundel Barnes, « Class and Committees in a Norwegian Island Parish », dans *Human Relations*, n° 7, 1954, pp. 39-58.

3 John Arundel Barnes, « Graph Theory and Social Networks : A Technical Comment on Connectedness and Connectivity », dans *Sociology*, 1969, pp. 215-232.

public cible) qui tend déjà à fonctionner en réseau (ou qui est susceptible de le faire). Les possibilités offertes par ces applications sont multiples : outre le fait de conserver ou de nouer des contacts sociaux défiant la distance physique, elles encouragent la création de groupes et d'événements sociaux divers. Les « réseaux sociaux » numériques suivent toutefois les ambiguïtés de la structure sociale en réseau décrite par Barnes. Tout à la fois, ils favorisent la mobilité et les échanges au sein du social et tout à la fois, ils tendent à lire le social dans les termes d'une

structure homogène, faite d'individus comparables reliés par des relations similaires. Cette tendance réductrice est toutefois grandement renforcée par le numérique, car ce dernier occulte le milieu qui soutenait les réseaux sociaux d'avant le Net.

En Norvège, si l'on suit l'analyse de Barnes, on se liait avec des semblables dans une autre localité et on entrait en contact avec eux en prenant le train, traversant l'espace et différents milieux, pour les rejoindre. Aujourd'hui, une personne est en



contact avec son semblable sans avoir conscience de l'espace et des milieux hétérogènes qui les séparent. Le tiers est dématérialisé. On se retrouve alors « entre soi » dans une logique d'identité que plus rien ne vient troubler. On notera que, par le phénomène des bulles filtrantes, cet « entre soi » qui nuit à la diversité des opinions est quelque chose qui n'est même plus décidé, mais qui revêt l'évidence du naturel. Ce sont les algorithmes qui, favorisant les personnes qui nous « likent » ou avec qui nous avons partagé des contenus d'information, nous présentent le point de vue de ceux qui pensent comme nous telle une sorte de normalité qui nous enferme de plus en plus dans l'assurance de nos préjugés.

### Une ségrégation automatique

Le phénomène des chambres de résonance n'est pas nouveau. Ce qu'il est, en revanche, c'est que l'on ne doit plus se couper de la société pour se replier sur une communauté. Les algorithmes font ce travail de ségrégation à notre place. Il s'agit, sous l'appellation trompeuse d'outil de communication, de rompre toute communication avec ceux dont les opinions diffèrent des nôtres. Plus que jamais, avec le numérique, on peut mener une « double vie » sans même s'en rendre compte : celle de la réalité faite d'accordements et celle fantasmée d'un moi sans concessions, dont la puissance est démultipliée par les *likes* qui le soutiennent.

Diderot distinguait, dans *Le Rêve de D'Alembert*, deux types de réseaux : un réseau hiérarchisé qui part d'un centre pour rayonner vers la périphérie

(pensons ici à la toile d'araignée, ou au centralisme de Paris dans le système ferroviaire français) et un réseau anarchique où chaque entrée peut servir de centre. Dans cette version démocratique du réseau, le centre est partout et la périphérie nulle part. Le réseau a alors quelque chose de théurgique, il nous institue en centre. On peut choisir de faire de notre bulle de certitudes le cœur d'un réseau qui prétend d'autant plus rendre la justice qu'il est aveugle à ce qui est extérieur à ses opinions.

### Le monologue du « nous »

Au-delà de la structure réticulaire et dématérialisée favorisant un repli identitaire inconscient, le type de communication mis en œuvre joue un rôle majeur dans la perversion que peuvent revêtir les réseaux sociaux. Les messages sont rédigés pour être remarqués au détriment de la nuance. On ne cherche pas le consensus, mais les *likes* ou les *retweets*, lesquels avantageant les prises de position tranchées et clivantes. C'est ainsi que des phénomènes comme ceux de la *cancel culture* apparaissent. Le destinataire du message est nié en tant qu'il diffère du moi. La prétendue communication des réseaux sociaux n'est alors rien d'autre qu'une sorte de monologue visant, suivant l'échelle à laquelle on se place, à faire être le « moi » vis-à-vis de ses semblables ou le « nous » vis-à-vis de ceux qui le constituent. C'est d'ailleurs là l'utilisation avérée de Teams dans les entreprises : le message y est réduit pour l'essentiel à du conatif, la fonction est de faire être le « nous » de l'entreprise en dehors de contacts réguliers, comme c'est le cas lors d'un confinement généralisé.

### « On me suit, donc je suis »

De façon générale, la psychologie des réseaux sociaux n'est pas construite sur le mode de la communication, mais sur celui du capitalisme. Souvenons-nous du classique de Max Weber<sup>4</sup> dans lequel il nous expliquait l'influence du protestantisme sur le capitalisme, en montrant que le dogme de la prédestination poussait les croyants à lire dans leur prospérité terrestre le signe de leur salut futur. L'esprit est similaire ici. On vérifie dans le nombre de ses *followers* son élection. Il s'agit de mesurer le pouvoir d'exister de son moi dans les *likes*, commentaires et *retweets*, qu'il capitalise et qui lui offrent l'occasion de devenir un « influenceur », quelqu'un que l'on suit, avec à la clef une nouvelle version du cogito : « On me suit, donc je suis. »

Les réseaux sont ainsi source de satisfactions mais aussi de craintes. On n'y a pas droit à l'erreur. Aux opinions en dialogue font place les sentences de tout un chacun, d'une meute numérique avide de décharger sa violence. Cette tension peut conduire certains à se réfugier dans une bulle où tout est permis. Dans cet environnement où l'on surestime la fiabilité de ses « amis », exposer sa vie et connaître celle de l'autre en temps réel paraît presque normal avec toutes les difficultés que cela peut créer pour les adultes en devenir. Les limites entre le public et le privé y sont souvent mises à mal. Ce qui donne lieu à des comportements déviants : l'exemple le plus connu est le phénomène du *revenge porn* qui bien souvent exploite des *nudes* (des *selfies intimes*) de la

victime pour les diffuser à grande échelle afin de se venger d'elle.

### La diversité au panier

En fin de compte, les réseaux sociaux ne favorisent pas les débats d'idées. Ils créent plutôt des biais cognitifs tels que le fait de croire que son opinion est la vraie et que les autres pensent comme nous. Les réseaux testent moins les idées qu'ils n'attestent ou contestent des existences diverses : une personne, un groupe, un *post*, une manifestation prochaine, etc. Ils peuvent faire que des personnes qui se connaissent ou partagent des points communs se retrouvent ou restent en contact, ils peuvent mobiliser à des fins plus ou moins louables des groupes de gens, mais ne permettent guère un dialogue entre des partisans d'idées différentes, ils ont même souvent un effet clivant. Les idées y sont tellement réduites qu'elles ressemblent à des sentences auxquelles manque le procès : l'information (la recherche des sources) et le débat contradictoire (la confrontation à l'autre).

En conclusion, ou bien les réseaux sociaux numériques servent un usage essentiellement conatif, ou bien ils véhiculent des informations utiles dans l'ordre du factuel – l'existence d'un article, la date d'une manifestation à venir, etc. Mais ils sont problématiques quand il s'agit de définir le bien commun. Pour le dire en une phrase, quand on arraïsonne en réseautant, bien souvent l'on résonne, mais il est rare que l'on raisonne. ♦

<sup>4</sup> Max Weber,  
*L'Éthique protestante et l'Esprit du capitalisme* (1904-1905), traduction par Jacques Chavy, Paris, Plon, 1964.

# Facebook, Twitter... Basic Instinct

---

Racisme, radicalisme, homophobie, misogynie, harcèlement, insultes et menaces : les réseaux sociaux ont réveillé nos bas instincts. Une machine infernale qui risque de porter atteinte à la liberté d'expression et à la démocratie.

---

Par Pierre Jassogne  
Journaliste

---

De la « violence augmentée » : c'est ainsi que la professeure de linguistique de l'ULB Laurence Rosier qualifie les flots d'insultes, qui s'inscrivent dans un espace virtuellement infini et qui s'appuient sur des chaînes de messages, des images, des vidéos parfois détournées... Selon elle, les réseaux sociaux présentent une capacité de violence verbale accrue. En outre, ces plateformes permettent que se déverse sur le Net une série de choses qu'il serait impossible d'affirmer dans le cadre de rapports interindividuels. « On a d'ailleurs connu une sorte d'inversion totale », constate Laurence Rosier « puisque avant, on exprimait des choses à l'oral, mais on ne les écrivait pas... » Un phénomène fascinant et effrayant à analyser pour une linguiste, reconnaît-elle. Raison pour laquelle Laurence Rosier plaide pour une éthique langagière qui invite chacun à réfléchir à ce qu'il dit. « Dans cette démarche, il y a une responsabilité des personnages publics qui ont le devoir de policer leur langage, de ne pas s'autoriser les

insultes et le mépris. Dans les espaces publics régulés entre les citoyens et les citoyennes, il doit aussi y avoir un respect et une éthique langagière. »

## Une haine éhontée

Sauf que les réseaux sociaux, bien que publics, sont loin d'être régulés. Il suffit de voir les plaintes en hausse chaque année, comme Unia<sup>1</sup> le confirme dans son dernier rapport. Un phénomène particulièrement sensible depuis les élections de mai 2019 et la victoire du Vlaams Belang. Force est de constater que les gens recourent à un langage de plus en plus acerbe, dur et raciste sur les réseaux sociaux. Parmi les principales victimes : les étrangers, les femmes et les homosexuels. Toutefois, précise Unia, la haine sur les réseaux sociaux n'est pas moins exempte de sanctions que la haine en rue. Le cadre légal est le même pour tout type de discours de haine, que le lieu soit réel ou virtuel. « Un pseudonyme n'est pas synonyme d'impunité », rappelle Astrid Eichstädt, *policy officer* spécialiste

<sup>1</sup> Service public indépendant qui lutte contre la discrimination, promeut l'égalité et protège les droits fondamentaux.

des discours de haine chez Unia. « Il y a des utilisateurs de Facebook et de Twitter qui imaginent qu'ils peuvent semer impunément la haine en se cachant derrière un nom fictif. Après un premier précédent en 2018, la justice a une nouvelle fois fait clairement comprendre en 2019 qu'un pseudonyme ne signifie pas que tout est permis sur Internet. L'anonymat sur les réseaux sociaux n'est pas une couverture qui permet d'inciter publiquement à la discrimination, à la haine ou à la violence. »

### **Planqués derrière l'écran**

Le fait de « liker » ce type de messages a néanmoins pour effet qu'ils sont repris par des algorithmes et encore plus mis en évidence. « En “likant” des messages racistes, on ne leur donne donc pas seulement notre approbation, on augmente leur visibilité et ils bénéficient d'une plus grande attention. Les messages racistes et les autres messages de haine connaissent une sorte de processus de normalisation et sont désormais postés et diffusés au grand jour, sans la moindre gêne. »

Les réactions qui ont suivi l'incendie à Bilzen en sont un exemple. Dans la nuit du 9 au 10 novembre 2019, le feu a été volontairement mis dans un immeuble inoccupé de Bilzen qui devait accueillir des demandeurs d'asile à partir de décembre 2019. À la suite de ce fait divers, des messages présentant les incendiaires comme des « héros » méritant une médaille ont paru sur Facebook. « Longue vie aux incendiaires », a

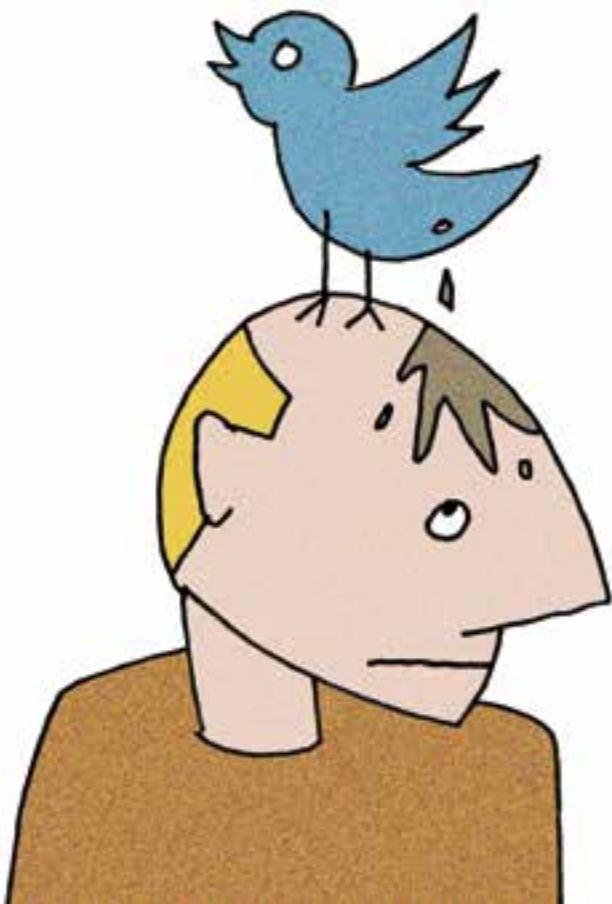
écrit quelqu'un. Un autre a regretté qu'aucun demandeur d'asile ne se soit encore trouvé dans le bâtiment au moment de l'incendie. Il a également été suggéré à plusieurs reprises que « l'incendie pouvait être la solution à la problématique de l'asile et que le peuple devait prendre les choses en main ». Ces messages ont été « likés » à de nombreuses reprises. Le parquet du Limbourg a ouvert, de sa propre initiative, une instruction au sujet de ces messages. Unia a décidé de se joindre dans cette affaire comme partie civile, aussi bien pour les messages de haine que pour l'incendie volontaire. Et ce n'est qu'un exemple parmi d'autres de l'année écoulée.

### **Bloc contre bloc**

« Les réseaux sociaux ont en effet réveillé nos bas instincts, et le contexte actuel favorise la haine. Le confinement crée énormément de frustration, de peur... Ces plateformes sont devenues un moyen pour de nombreux anonymes de se faire entendre », relève encore Astrid Eichstädt. Un constat partagé par Nicolas Baygert, professeur de communication politique à l'IHECS : « Il y a un climat de défiance généralisé. Depuis plusieurs années, des événements, comme l'élection de Trump ou le Brexit, ont mis un coup de projecteur sur des poches d'individus qui n'étaient pas forcément décelables auparavant parce qu'elles sortaient du radar de l'espace public et des médias traditionnels. » Derrière ce coup de projecteur, le débat sur les réseaux sociaux s'est considé-

rablement polarisé avec une radicalisation des opinions, et pas seulement extrémistes. « Cette dynamique haineuse est prompte à dézinguer l'adversaire, avec une logique de bloc contre bloc, et des visions du monde irréconciliables. Dès lors, la tendance actuelle est d'envisager les échanges, les interactions avec ceux qui ne pensent pas comme nous, tels des combats à mort. »

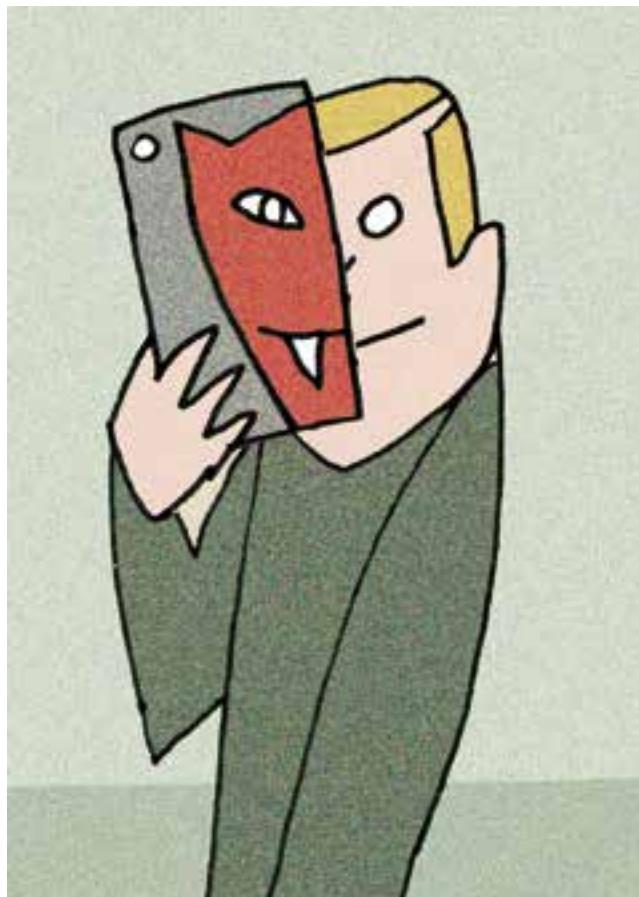
Pour le politologue, deux phases expliquent cette évolution, deux phases directement importées de la Silicon Valley et des États-Unis. D'une part, avec l'émergence des réseaux sociaux, il y a eu l'importation d'un nouveau cadre axiologique, à savoir une « américanisation » du débat public par l'impératif de transparence. « Cet esprit de transparence hériterait, selon certaines théories intéressantes, de l'éthique puritaine protestante. » Comme il n'y a rien à cacher, toute personne se réduit dès lors sur les réseaux sociaux à une série de critères, de goûts, de centres d'intérêt. « Cette profonde révolution de l'individualisme, basée sur une forme d'exhibitionnisme virtuel, est totalement rentrée dans nos mœurs, avec une mise en spectacle de soi, de ses opinions qui touche autant les anonymes que les personnages publics. » L'autre phase, plus récente, concerne l'importation des luttes identitaires nées sur les campus américains. « Derrière tout cela, il y aurait une dynamique du ressentiment avec la volonté d'essentialiser les individus en fonction de leurs identités, et surtout leurs identités de minorité. Avec, au bout du



compte, une guerre de tous contre tous où chacun camperait sur ses propres valeurs. »

Sur les réseaux sociaux, ce ressentiment agit comme un moteur. « Le dénominateur commun entre bon nombre de mobilisations contemporaines en ligne, c'est ce ressentiment, cette passion que certains considèrent comme une passion triste, une haine larvée, où une prétendue victime cherche à liquider un oppresseur désigné. » C'est la fameuse *cancel culture*, l'un des moteurs de la conversation en ligne, où l'objectif est l'effacement de

l'adversaire. Mais parfois, l'« adversaire » décide de quitter le champ de bataille avant d'être totalement effacé. Ce fut le choix de la députée bruxelloise Margaux De Ré qui s'est retirée du réseau social Twitter, en raison du harcèlement qu'elle a subi sur la twittosphère : « J'essaie de bien faire mon travail et Twitter est le seul endroit où l'on me dit en permanence que je le fais mal. Cela ne m'arrive pas sur Instagram ou sur Facebook. Bien sûr, il y a des critiques sur le fond de mon travail, et c'est très sain démocratiquement. Mais ce n'est pas le cas sur Twitter, ce n'est pas possible d'y débattre sainement. »



### Un oiseau bleu misogynie

Dans les tweets, il n'y a pas uniquement des remarques sur son travail de députée. Souvent, les propos dérapent vers des critiques qui la visent personnellement. Cet été, un internaute a même dévoilé son adresse et son numéro de téléphone. Le parti Écolo a investigué pour trouver des manières de lutter contre ce harcèlement en ligne, en matière de voies légales et de preuves à collecter. « C'est important parce que le harcèlement n'a commencé que quand je suis devenue une femme politique, il en va donc aussi de la responsabilité des partis. » Mais force est de constater qu'il reste difficile de porter plainte : « Beaucoup de propos tenus relèvent du délit de presse, ce qui signifie aller aux assises. L'autre difficulté est d'en conserver des preuves. Or, celles-ci peuvent disparaître rapidement. Il faut, à mes yeux, renforcer le pouvoir de la justice et de la police pour mieux suivre la problématique, mais aussi obliger les plateformes à respecter les limites de la liberté d'expression et refuser toute incitation à la haine sur leurs réseaux », poursuit la députée.

Elle est loin d'être la seule à avoir quitté la plateforme à l'oiseau bleu. Le 22 septembre dernier, Amnesty International affirmait dans un rapport que Twitter n'en faisait pas assez pour protéger ses utilisatrices. Malgré quelques améliorations sur la plateforme, l'organisation constate que les femmes s'y autocensurent. « La parole des femmes risque de se faire de plus en plus rare. C'est tout à fait inquiétant au niveau démocratique pour un espace d'expression. »

# Taxer les GAFAM, une urgence sociale

À l'international comme en Belgique, les ambitions de taxer les géants du Web sortent enfin du placard. Pour peu qu'ils aboutissent, les projets sur la table ne parviendront sans doute pas à inverser le rapport de force actuel entre États et GAFAM.

Par Arthur Sente  
Journaliste

« Si c'est gratuit, c'est que vous êtes le produit. » La formule, qui a gagné sa place dans le dictionnaire des poncifs, a le mérite de nous rappeler simplement que nos clics, nos *likes* ou encore nos *tweets* rapportent « un pognon de dingue » à une série de géants de l'économie numérique, GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft) en tête. En 2019, chaque utilisateur européen a ainsi fait gagner à Facebook 44,14 dollars en moyenne – principalement grâce aux revenus publicitaires drainés par ce trafic –, indiquait la firme californienne dans son dernier bilan financier.

En parallèle, l'impossibilité d'imposer aux multinationales du numérique une redistribution de cette manne engrangée sur la coopération tacite de millions d'utilisateurs constitue une véritable plaie budgétaire pour les États, qui peinent à aller chercher des revenus fiscaux de plus en plus verrouillés à l'heure de la dématérialisation et de l'évasion fiscale. Ce n'est pourtant pas faute d'essayer. Dernier exemple en date : la Commission européenne, qui avait imposé en 2016 à Apple le verse-

ment de 13 milliards d'euros d'arriérés d'impôts à l'Irlande, pays où se trouve le siège européen de la marque à la pomme, vient de se faire débouter par le tribunal de l'Union européenne.

## Bousculer le statu quo

Face au grignotage des assiettes fiscales des États, la course est-elle perdue d'avance ? En Belgique, comme ailleurs dans le monde, les lignes bougent – doucement – pour remettre en cause ce *statu quo*. « Il y a une vraie prise de conscience dans la société et chez les dirigeants du fait qu'il y a une question de justice fiscale qui va commencer à devenir ingérable sur le plan social. La santé insolente des GAFAM, même en période de pandémie, va faire monter la pression », observe Nicolas Van Zeebroeck, professeur à Solvay et spécialiste de l'économie numérique. Preuve s'il en faut, le sujet se retrouve couché dans l'accord de gouvernement. « Une forme de taxation numérique doit voir le jour », pointe la note de la Vivaldi. « Un accord international sera privilégié. Si un tel accord ne peut être trouvé (au sein de l'OCDE et de l'UE), la Bel-

gique instaurera une taxe sur les services numériques en 2023. »

Cet engagement vient rappeler qu'un projet de réforme de la taxation des GAFAM, et plus largement des grandes entreprises numériques, anime aujourd'hui des débats tant au niveau européen qu'à l'OCDE. Début 2019, des discussions ont été relancées entre 137 États, ayant pour objectif de rafraîchir le système fiscal international. « Le système actuel est presque centenaire », relève Maaike Vanmeerhaeghe, experte fiscale chez Oxfam Belgique, qui observe de près ces discussions. Après une première tentative manquée à l'échelon européen – entravée par le blocage de plusieurs États membres –, c'est effectivement vers ce niveau-là que les regards se tournent depuis plusieurs mois.

### Vers un système fiscal rafraîchi

Pour la résumer chichement, cette tentative de mise à jour repose sur deux piliers. Le premier concerne plus spécifiquement les GAFAM et les multinationales numériques, et se base sur l'idée selon laquelle les bénéfices des très grandes entreprises tirant des profits d'activités virtuelles pourraient être taxés en fonction de la notion d'« établissement permanent virtuel » et non plus seulement « physique ». « L'idée consiste à observer le nombre et la régularité des utilisateurs servis par un opérateur numérique donné dans chaque pays et de décréter qu'il existe l'équivalent d'un établissement (virtuel) stable local, dès lors que cette base d'utilisateurs locaux y dépasse un certain seuil »,

explique Nicolas Van Zeebroeck, spécialiste de l'économie numérique. Le second pilier, qui s'attaque plus largement à l'évasion fiscale, porte lui sur la création d'un « impôt minimal » (envisagé pour l'heure à hauteur de 12,5 %) permettant à l'État d'origine d'une entreprise de réclamer une part du gâteau si le taux d'imposition du pays dans lequel les bénéfices sont enregistrés est inférieur à ce taux minimal. « Si une société belge envoie ses profits aux Caïmans où le taux d'imposition est très faible, alors la Belgique peut taxer la société mère à hauteur de la différence entre le taux d'imposition minimal et le taux d'imposition des Caïmans », illustre ainsi Maaike Vanmeerhaeghe. Appliquées aux entreprises réalisant des chiffres d'affaires mondiaux de plus de 750 milliards de dollars, ces réformes pourraient apporter aux États jusqu'à 100 milliards de dollars d'impôts aujourd'hui non perçus d'après l'OCDE.

Reste que trouver un accord ne sera pas chose aisée. Notamment parce que les États-Unis ont, de par leur position mondiale, un quasi-droit de vie et de mort sur les discussions en cours, et que l'administration Trump avait jusqu'ici freiné des quatre fers. « Il faut bien se dire que si les entreprises paient beaucoup d'impôts en Europe, elles en paieront moins aux États-Unis, vu le principe selon lequel un même euro n'est pas taxé deux fois. Quel est l'intérêt des États-Unis à avancer là-dessus ? » note Nicolas Van Zeebroeck. Si les discussions ont dès lors été gelées jusqu'aux élections amé-

ricaines, dans l'espoir d'un réchauffement, la plupart des observateurs pensent que l'arrivée de Biden ne va pas changer grand-chose. « Démocrates et républicains ayant un avis assez similaire sur la question », relève pour sa part Maaike Vanmeechelen, qui constate en revanche qu'au niveau belge, l'approche de la Vivaldi devrait différer de celle de la Suédoise. « Les commentateurs internationaux ont bien noté que la position de la Belgique avait évolué. Sur le premier pilier, la Belgique avait jusqu'ici adopté une attitude discrète, en se contentant de suivre le *statu quo*. Sur le second, la Belgique jouait même le blocage, car elle avait peur que cela affecte les sociétés pharmaceutiques situées sur son territoire. »

### Les États dans l'attente

Si l'OCDE annonce avec optimisme un atterrissage pour la mi-2021, de nombreux pays ont choisi de déjà avancer en solitaire. C'est notamment le cas de l'Inde, par exemple, qui a adopté une « Google Tax » en 2016. Chez nos voisins français, la mise en pratique d'une taxation sur le chiffre d'affaires national des GAFAM est agitée comme solution alternative en cas d'absence d'accord international. Face aux intimidations, les États-Unis ont réagi vivement, menaçant l'Hexagone de conséquences douanières. La crainte d'une « guerre commerciale » en cas de revers à l'OCDE est déjà sur toutes les lèvres.

La Belgique n'est pas en reste. En 2019, la députée CDH Vanessa Matz a effectivement travaillé sur une proposition de loi belge. « Elle a été déposée après l'échec des négociations au niveau de la Commission européenne en décembre 2018 », recontextualise l'élue. Bien que rejeté, le texte était parvenu à susciter l'adhésion de plusieurs partenaires politiques. Comme en France, le modèle prônait une taxation à hauteur de 3 % du chiffre d'affaires sur trois types d'activités : les annonces en ligne, la vente de données et l'intermédiation entre les internautes. Face aux lenteurs constatées sur la scène internationale, elle ne cache pas sa volonté de représenter son texte, estimant qu'il offre une bonne option dans l'intervalle. « Quel est l'intérêt d'attendre jusqu'à 2023 ?





J'ai l'impression qu'un compromis a été trouvé au sein de la Vivaldi, mais pas de vraie dynamique politique », regrette Vanessa Matz. Reste que les alliés d'autrefois, incarnés par les écologistes et les socialistes, sont désormais engagés dans un gouvernement qui préfère pour l'heure prioriser la discussion internationale plutôt qu'une taxe nationale. « Si les Vingt-sept le font isolément, le rendement sera beaucoup plus faible que s'ils l'imposent collectivement. On est convaincu qu'il y aura une décision en 2021 », positivait Paul Magnette dans *L'Écho* en septembre. « Dans le cas contraire, il faudra qu'on agisse en 2022. »

Si, chez Oxfam, on trouve que ces initiatives nationales ont entre-temps le mérite de mettre la pression sur les discussions internationales, Nicolas Van Zeebroeck se montre quant à lui plus réservé. « L'idée est noble, parce qu'elle a le mérite de mettre le débat à l'agenda, mais on reste quand même un peu dans le symbole. Évidemment, c'est intéressant de récupérer 100 ou 200 millions de la sorte. Mais la question est : "À quel prix ?" Si on se ramasse une sanction américaine, ça va être un jeu à somme nulle. »

# Pour une souveraineté numérique européenne

---

Les recherches de Virginie Tournay portent sur les rapports entre les sciences et la société et sur les nouvelles technologies. Pour contrer la puissance des géants du numérique, la politologue (CNRS et Sciences Po Paris), biologiste de formation, prône une réponse à l'échelle de l'Union européenne.

---

Propos recueillis par Philippe Foussier  
Correspondant en France

---

## **Les réseaux sociaux peuvent-ils altérer notre sens critique ?**

L'usage régulier des réseaux sociaux favorise l'entre-soi, car les algorithmes de tri s'appuient sur les sources d'informations que nous privilégions dans nos recherches. Ils renforcent les liens avec les contenus qui nous sont idéologiquement proches et avec les individus qui nous ressemblent. Cette structuration du réseau numérique favorise ce que l'on appelle le « biais de confirmation », ce mécanisme de pensée dont l'effet est de conforter nos opinions préalables. La hiérarchie des échelles de vérité est aussi mise à mal puisque la notoriété d'une information dépend de sa capacité à capter l'attention de l'internaute. Les réseaux sociaux sont des « chambres d'écho » facilitant la propagation fulgurante d'annonces chocs et de théories du complot. Il ne faut pas minimiser l'impact de ces phénomènes sur nos cadres culturels. Le confinement a eu pour effet d'augmenter le temps passé sur ces applications.

## **En quoi les réseaux sociaux modifient-ils nos relations sociales et notre rapport à la politique ?**

Les paramètres de l'espace public traditionnel ont été bouleversés par l'arrivée du Web, puis des réseaux sociaux, comme l'a montré Dominique Cardon<sup>1</sup>. Chacun pouvant créer sa page ou son blog, la prise de parole est devenue « participative ». Les réseaux sociaux ont aussi engendré une forme qui, sans modifier nos structures de sociabilité (familles, amis), augmente la densité des liens faibles entre les individus. Cette sociabilité conversationnelle combine les échanges de la vie quotidienne et les informations issues de la presse et des lectures savantes. Les formes traditionnelles d'autorité acquises par expertise (scientifiques) ou par représentation (élus) sont ainsi malmenées, ce qui modifie les manières de convaincre et de faire de la politique. Il y a une confrontation structurelle entre deux mondes : la parole distribuée sur les réseaux sociaux, dont la force se mesure à sa propagation, et le format centralisé de la démocratie

<sup>1</sup> Dominique Cardon, *Culture numérique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2019, 430 p.

représentative. Le numérique ne modifie pas notre rapport à la politique, notamment la socialisation politique des jeunes électeurs, bien que les organisations politiques traditionnelles soient en déclin. Les réseaux sociaux forment un lieu supplémentaire de compétition électorale. En revanche, la communication politique est modifiée. Devenue virale, elle s'inscrit dans un rapport au temps particulier qui n'est plus celui du temps long, comme c'était la norme au XX<sup>e</sup> siècle. Elle relève de l'immédiateté, de ce que François Hartog qualifie de « présentisme », c'est-à-dire un présent dilaté par la double dette du passé et du futur : multiplication des revendications mémorielles et des demandes d'un mieux-être pour les générations futures. Face à ces exigences, gérer la dimension émotionnelle de nos sociétés est une gageure. S'il est vrai que des mouvements sociaux d'ampleur, mobilisés en ligne, ont favorisé des prises de conscience, cela a aussi ouvert la voie à des campagnes de délation préjudiciables à la présomption d'innocence. Dans ce contexte, les comportements privés observés à la loupe servent de plus en plus à déterminer l'identité publique. La démarcation entre ce qui relève d'un désir privé et l'intérêt général ne fait plus consensus. C'est pourquoi, dans *Civilisation 0.0*<sup>2</sup>, j'ai imaginé, un monde politique structuré non plus sur les appartenances partisanes mais sur les préférences alimentaires, religieuses et sexuelles pour dénoncer aussi les risques de stigmatisation, de racisme et d'antisémitisme.

**Selon vous, l'intelligence artificielle est-elle appelée à terme à concerner tous les domaines de notre existence ?**

La définition sociale de l'intelligence artificielle n'est pas clarifiée, elle renvoie à ce qui relève de l'algorithme : l'application d'une série d'instructions sur de gigantesques masses de données. Les innovations portent sur la méthodologie de ces algorithmes (qui peuvent être auto-apprenants) et sur leurs domaines d'application. En fournissant de nouvelles fonctionnalités à nos achats en ligne (recommandations de livres, de films ou d'hôtels), à notre voiture ou à la surveillance de notre santé, ces outils, intégrés aux systèmes d'information, ont une incidence sur notre décision. De ce fait, non seulement tous les pans de notre existence sont concernés par les objets et les services connectés, mais aussi la perception du monde qui nous entoure. Nous sommes à la fois le producteur, le médiateur et le récepteur des données qui fournissent de la matière aux algorithmes.

**La puissance des programmes informatiques est telle que l'on dispose de milliards de données sur les individus. Cela ne rend-il pas inéluctable un contrôle accru des acteurs économiques aussi bien que politiques sur nos vies privées ?**

Répondre à cette question est beaucoup plus difficile qu'il n'y paraît. La notion de contrôle dépend de la façon dont les gens perçoivent cette intrusion. Durant le premier confinement, l'argument principal contre l'application StopCovid (l'équivalent de Coronalert, NDLR) proposée par les autorités françaises fut celui du risque d'atteinte à la vie privée. Pourtant, les géants du numérique collectent déjà quantité de données personnelles : GPS des téléphones por-

<sup>2</sup> Virginie Tourneau, *Civilisation 0.0*, Paris, Glyphe, 2019, 280 p.

tables, réservation des hôtels en ligne, paiement par carte bancaire, historique de navigation, location de films sur des plateformes telles que Netflix, achats sur Amazon, etc. Dans ces exemples, la liberté de choix est préservée, même si la publicité peut avoir une portée incitative. Quand cette intrusion procure un mieux-être, son acceptabilité est facilitée. La culture politique est une autre variable d'ajustement. L'autoritarisme

numérique chinois basé sur le système de notation individuelle et de reconnaissance faciale, qui limite les libertés individuelles, est dénoncé en Europe. Mais les démocraties libérales ne sont pas à l'abri du pire. Elles retracent aussi dans le détail nos habitudes financières (lorsqu'il s'agit d'obtenir un crédit, par exemple). Dans *Civilisation 0.0*, j'ai imaginé un dispositif européen, l'« allergodata 2048 », un projet d'encadrement



de la e-santé qui voit le jour en raison de l'augmentation de la résistance aux antibiotiques. Son principe repose sur la fusion des données biologiques individuelles avec les données environnementales (polluants urbains, zones à risques, etc.) pour en faire le porte-drapeau d'une écologie européenne de médecine préventive personnalisée. Ce gouvernement des conduites aboutit à un puritanisme écologique : des groupes de personnes, des comportements alimentaires et des territoires sont stigmatisés. La population sombre dans la guerre civile, alors qu'elle était enthousiaste au démarrage du projet.

### **Comment concevez-vous l'évolution des relations entre les GAFAM et les pouvoirs publics à l'avenir ?**

Le problème est que nous avons laissé passer les trains : c'est seulement à l'échelle européenne que l'on peut acquérir une souveraineté numérique suffisante pour contrer les géants du numérique américain ou chinois. Malheureusement, en ce qui concerne ces enjeux, la diplomatie scientifique est balbutiante. Il faudrait mutualiser nos opérateurs télécoms et nos infrastructures mobiles dans la perspective d'un oligopole numérique. Autre difficulté : l'influence culturelle des GAFAM sur la formulation des challenges politiques du numérique ne doit pas être sous-estimée. Le modèle de l'État-plateforme, qui transforme le citoyen en utilisateur des données et en contributeur au service de tous, marque une délégation très forte des services publics aux technologies algorithmiques. Le citoyen devient consommateur de services publics qu'il peut co-créer, co-alimen-

ter et co-évaluer. Où se logera l'imaginaire républicain dans cette nouvelle organisation de l'État et quels seront les marqueurs de son autorité ? Il serait réducteur de penser que l'efficacité des dispositifs en ligne engendrera mécaniquement un sentiment d'appartenance nationale. Produire des « communs » numériques ou faire en sorte que les citoyens associent spontanément des objectifs d'intérêt général aux *big data* de l'État, cela reste un immense défi. Si on regarde les projets collaboratifs qui fédèrent : Wikipedia, l'encyclopédie en ligne, va bien au-delà de nos frontières territoriales... L'État-plateforme sera-t-il en mesure de structurer un imaginaire national ?

### **Contestée à sa base et en son sommet par des phénomènes d'atomisation sociale et de supranationalité, bousculée par les géants de l'économie et de la technologie, la souveraineté des États va-t-elle vers la fin de son histoire ?**

On peut le craindre. Le caractère privé de l'autorité qui gère les services dématérialisés ne freine pas leur usage. Par ailleurs, certaines prérogatives régaliennes migrent vers les géants du numérique, comme la fonction *Safety check* de Facebook. Comment la puissance publique de demain marquera-t-elle symboliquement son autorité ? La défense extérieure est aussi touchée par la circulation transnationale des données et la multiplication des cyberattaques. La hiérarchisation des différentes menaces est difficile. La carte ne fait plus le territoire, les citoyens envoient leurs données à des plateformes californiennes et l'histoire du temps présent ne s'écrit plus... 

# Ne pas savoir qu'on ne sait rien

---

Décrit depuis les années 1990, l'effet Dunning-Kruger – soit l'excès de confiance en soi généré par l'incompétence – est récemment revenu sur le devant de la scène. À l'occasion de la crise sanitaire, débats scientifiques, émotions vives et réseaux sociaux ont créé le creuset idéal pour de nouvelles pathologies de la certitude et du doute.

---

Par Julie Luong  
Journaliste

---

Savoir que l'on ne sait rien : la sagesse socratique a un ennemi juré nommé Dunning-Kruger. En 1999, deux chercheurs américains en psychologie, David Dunning et Justin Kruger, publient une étude sur le sentiment de « surconfiance » engendré par l'incompétence. Leur inspirateur ? McArthur Wheeler, un braqueur de banques qui s'était couvert le visage de jus de citron en pensant que, si ce liquide permettait de fabriquer de l'encre invisible, il rendrait aussi ses traits indétectables par les caméras de surveillance... Pour approcher ce curieux phénomène, ils ont soumis les participants à des épreuves dans le domaine de l'humour, du raisonnement logique et de la grammaire. Chaque fois, les sujets les moins capables surestimèrent leurs performances tandis que les meilleurs se sous-évaluèrent. Quand les participants découvrirent les copies de leurs camarades, une autre constante se dégagea : les

meilleurs ont compris qu'ils étaient en effet meilleurs, tandis que les moins bons... ont persisté dans leur sentiment de supériorité.

## Syndrome de l'imposteur

On pourrait être tenté d'appeler bêtise cet aveuglement, mais selon Dunning et Kruger, l'intelligence n'entrerait pas ici en ligne de compte. Nous serions plutôt face à un « biais cognitif » qui nous concerne tous à un moment ou à un autre de notre vie. Nous l'expérimentons généralement quand nous commençons à nous intéresser à une discipline, qu'il s'agisse de la statistique, de l'oenologie ou de l'histoire du Moyen Âge : en quelques heures, on a l'impression d'en avoir appris des tonnes; un monde s'ouvre à nous. Nous gravissons en réalité la « montagne de la stupidité ». Mais plus nous progressons dans nos connaissances, plus nous prenons la mesure

de tout ce que nous ne savons pas : nous descendons dans la « vallée de l'humilité ». Ce processus va de pair avec une augmentation de nos capacités métacognitives (notre capacité à « penser à propos de nos propres pensées »). La vallée de l'humilité, malheureusement, mène parfois à un véritable précipice : celui du sentiment d'illégitimité encore appelé « syndrome de l'imposteur ».

« C'est le phénomène inverse de Dunning-Kruger », observe Émilie Caspar, chercheuse en sciences sociales et cognitives à l'ULB. « On le rencontre beaucoup chez les chercheurs, à différents moments de leur carrière et, surtout, au cours des premières années. Non seulement ils ont l'impression de ne pas maîtriser leur sujet, mais aussi de ne pas correspondre à l'attente sociale vis-à-vis des universitaires : cela peut conduire



à une grande détresse psychologique, avec des symptômes dépressifs et des abandons. » Un biais influencé par un autre biais, celui du genre. « Les études montrent que les femmes ont généralement tendance à sous-estimer leurs compétences et donc à prendre moins facilement la parole si elles ont l'impression de ne pas tout savoir sur le sujet. » La composition des plateaux d'experts depuis le début de la crise du coronavirus en est un symptôme parmi d'autres.

### Des biais en cascade

Mais l'effet Dunning-Kruger a aussi largement eu droit de cité depuis ces derniers mois. Qui, à un moment ou à un autre, ne s'est pas senti plus éclairé que son voisin sur le port du masque, la contagiosité des enfants ou l'utilité du confinement ? Combien de fois a-t-on entendu, y compris chez des personnalités politiques, des prises de parole débuter par « Je ne suis pas médecin, mais... » ? Un phénomène largement amplifié par les réseaux sociaux et par la prééminence de la « Google University ». « Le biais de surconfiance est fortement lié au biais de confirmation qui consiste à rechercher uniquement des informations qui vont dans le sens de ce qu'on croit », commente Émilie Caspar. « Or, les réseaux sociaux permettent d'accéder très rapidement à des biais de confirmation et donc de se juger encore plus experts qu'au départ. La plupart des gens sont simplement contents de se sentir confirmés dans leur hypothèse. Ils ne vont pas aller plus loin : chercher qui a écrit l'article, quel était l'intérêt de cette personne, s'il y a d'autres points de vue divergents, etc. »

**La perméabilité aux théories complotistes serait liée à un besoin élevé de « fermeture cognitive ». Autrement dit, à la nécessité de trouver rapidement une réponse apparemment cohérente à une situation vécue comme intolérablement complexe.**

Une fois ces biais mis en place, on entre dans une phase de dissonance cognitive qui consiste à négliger ou à ignorer toutes les informations qui ne viennent pas confirmer notre hypothèse de départ. En nous proposant des contenus qui « pourraient nous plaire », la logique des réseaux flatte notre résistance au changement. « Pour une grande majorité d'individus, se remettre en question est un processus cognitif très difficile, quel que soit le niveau d'expertise », note Émilie Caspar. Probablement parce que ce processus s'accompagne d'émotions négatives telles que l'incertitude et la perte de contrôle, voire parce qu'il ouvre sur des gouffres que nous ne voulions pas voir et que comblaient adéquatement nos croyances. Ainsi, la perméabilité aux théories complotistes serait liée à un besoin élevé de « fermeture cognitive ». Autrement dit, à la nécessité de trouver rapidement une réponse apparemment cohérente à une situation vécue comme intolérablement complexe.



Pour la chercheuse, la situation s'aggrave encore d'un cran lorsque ces biais de surconfiance, de confirmation et de dissonance cognitive croisent un quatrième larron, l'« effet de halo ». Celui-ci entraîne une perception positive de ce qu'une personne dit ou fait si cette personne a produit une première impression favorable. Soit le piège tendu par les personnalités charismatiques, à la Didier Raoult. « Raoult est un chercheur qui a beaucoup publié et même si ses méthodes ont été remises en cause, cet effet de

halo demeure. On se dit qu'il doit être sérieux. D'autant que cet effet a lui aussi été fortement augmenté par les réseaux sociaux : à l'arrivée, tout le monde avait un avis sur l'hydroxychloroquine alors que probablement seul 0,1 % de la population a les compétences techniques et scientifiques pour comprendre les études qu'il propose et sa méthode. » En ligne, nos tendances cognitives à la déraison sont plus que jamais en roue libre. Connaître l'existence de ces biais est un premier pas pour s'en prémunir. ♣

# Réseaux « asociaux » : l'heure du trop-plein ?

---

La fatigue numérique mène de nombreux utilisateurs à adapter leurs comportements sur les réseaux sociaux. Sevrage, voire désertion, mais aussi « social cooling », une forme d'autocensure guidée par la crainte d'abîmer sa réputation. De quoi pousser les grandes plateformes à se remettre en question ? Pas si sûr...

---

Par Clara Van Reeth  
Journaliste

---

Mars 2018 : le scandale de Cambridge Analytica éclate. Des millions d'utilisateurs découvrent alors l'existence de cette entreprise anglo-saxonne engagée dans la campagne de Donald Trump, qui a récolté et utilisé illégalement les données de 50 millions de comptes Facebook lors de l'élection de 2016. Le scandale éclabousse Facebook et fait des vagues jusque dans les chaumières de ses utilisateurs. L'indignation est générale.

Une campagne #deletefacebook est lancée, notamment soutenue par l'ancien patron de la messagerie WhatsApp (rachetée par Facebook en 2014). Selon un sondage réalisé à l'époque par la société YouGov, 8 % des utilisateurs français de Facebook se disent alors prêts à quitter le réseau social.

Désérer le géant des réseaux sociaux ? Pas nécessairement besoin d'un scandale à la hauteur de celui-là pour convaincre certains de franchir le pas... Le désintérêt – et même le rejet – des réseaux sociaux est une

tendance de fond qui s'exprime depuis quelques années déjà, en particulier au sein des plus jeunes générations. Une étude de Diplomeo, menée en 2019, montre ainsi que près de 17 % des jeunes Français confient avoir supprimé Facebook de leur smartphone. Tandis qu'une enquête de l'institut de recherche Ampere Analysis, menée auprès de 9 000 internautes, confirme le changement d'attitude des 18-24 ans vis-à-vis des réseaux sociaux ces récentes années : en 2016, deux tiers étaient en accord avec l'affirmation « les médias sociaux sont importants pour moi », deux ans plus tard, ils n'étaient plus que 57 %.

## Méfiance et fatigue numériques...

Cette prudence, voire méfiance, vis-à-vis des réseaux sociaux se manifeste même au cœur du réacteur, dans la Silicon Valley. Paradoxe ultime, plusieurs cadres supérieurs des réseaux sociaux interdisent l'utilisation de leurs « bébés » à leurs propres enfants. C'est le cas de

Chamath Palihapitiya, ancien vice-président chargé de la croissance de l'audience de Facebook, qui en a proscrit l'usage à ses enfants, qualifiant le réseau social de « merde ». Steve Jobs, le fondateur d'Apple, avait admis en 2011 qu'il limitait le nombre d'outils numériques à disposition de ses enfants. Quant au fondateur de Facebook, Mark Zuckerberg, il a écrit en 2017 une lettre à sa fille tout juste née pour lui vanter les mérites de « sortir jouer dehors ». Citons encore la Waldorf School of the Peninsula, une école privée populaire de la Silicon Valley dans laquelle de nombreux enfants d'employés d'eBay, Google, Apple et Yahoo sont scolarisés (selon *The New York Times*), où la technologie

est interdite aux élèves jusqu'à ce qu'ils atteignent l'adolescence.

### ... à impact limité

Le début de la fin pour les réseaux sociaux ? On en est loin, estime Laura Calabrese, directrice du centre de recherches ReSIC (Sciences de l'information et de la communication) de l'Université libre de Bruxelles : « Les scandales vont et viennent, tandis que la tolérance des gens à ces scandales semble, elle, augmenter. Cambridge Analytica a été très médiatisé et pris au sérieux par un public très large. Et pourtant, il est surprenant de voir que les conséquences de ce scandale restent fortement limitées. » Le nombre global de comptes actifs sur Facebook n'a en effet de cesse de croître, et on évalue qu'approximativement un tiers de la population mondiale est aujourd'hui connecté à la plateforme.



Si elle existe bel et bien parmi les utilisateurs, la « fatigue numérique » n'aurait aucune incidence sur l'économie de ces plateformes, estime Laura Calabrese, « parce que celles-ci s'adaptent à nous et le feront toujours ». Tant que le public cible de chaque réseau social lui restera fidèle, aucun ébranlement en vue. En revanche, « le jour où les *early-adopters*, qui ont entre 40 et 60 ans, quitteront massivement Facebook, ou que les journalistes ne seront plus sur Twitter, là, on pourra dire que la fatigue numérique a un réel impact. Et les

réseaux sociaux devront alors se poser les bonnes questions ».

### « Une injonction à la prise de position »

Twitter et les journalistes : voilà un bon exemple du rapport amour-haine que les réseaux sociaux peuvent entretenir avec leurs utilisateurs. Relation ambiguë menant parfois à la rupture... Récemment, plusieurs départs remarqués de femmes journalistes, mais aussi politiques ou intellectuelles, y ont eu lieu. C'est le cas de la journaliste française Nadia Daam, qui subissait en novembre 2017 les premières attaques d'un « raid numérique » l'ayant poussée à quitter Twitter (elle y est aujourd'hui revenue, mais s'exprime de façon beaucoup plus « retenue »). En Belgique, les journalistes Myriam Leroy et Florence Hainaut mais également la députée Margaux De Ré – pour ne citer qu'elles – ont de même déserté le réseau social à l'oiseau bleu. Toutes dénonçant, au moment de prendre leurs distances, la violence des attaques vécues et l'impossibilité d'y mener des débats sereins.

Comment expliquer que les réseaux sociaux soient devenus à ce point « asociaux » ? « Les plateformes favorisent la polarisation », analyse la chercheuse de l'ULB. « Elles créent une injonction à la prise de position permanente. C'est l'architecture même de ces réseaux qui veut cela, en exigeant des contenus simples, courts, émotionnels et qui provoquent des réactions (*likes*, partages...). D'ailleurs, Facebook mène régulièrement des études auprès de

ses utilisateurs et a ainsi pu établir que l'émotion qui engendre le plus de réactions, c'est la colère. »

### Réputation et autocensure

La crispation des débats sur des lieux virtuels pensés, à la base, pour regrouper des communautés de gens se connaissant ou partageant des intérêts communs est une explication majeure de la lassitude qu'inspirent aujourd'hui les réseaux sociaux. Quelles en sont les autres causes ? Laura Calabrese cite notamment la surinformation harassante – ou « infobésité » – à laquelle ces réseaux nous exposent au quotidien. Autre explication : « L'économie de la réputation sur laquelle sont basés les réseaux sociaux, qui est très néfaste pour la psychologie humaine. » Enfin, la chercheuse pointe le « mélange entre vie privée et vie publique, épuisant à gérer pour un citoyen lambda ».

Ces derniers facteurs donneraient lieu à un autre type de symptôme : plutôt que de quitter les réseaux sociaux, les utilisateurs en viennent à adapter l'utilisation qu'ils en font. C'est ainsi qu'est apparu, en 2017, le terme de « refroidissement social », ou *social cooling*, développé par Tijman Shep, un critique hollandais des nouvelles technologies. Une notion qui désigne la montée en puissance d'une forme d'observation et d'autocensure de la part des utilisateurs, au détriment d'un usage actif (et réactif) des réseaux sociaux. Cette modification des comportements numériques répondrait à un désir d'être évalué positivement ou d'éviter les



retours négatifs. Très critique de cette dérive, Tijman Shep analyse le phénomène comme étant « l'effet refroidissant d'une économie de la réputation et de la surveillance sur l'expression et l'exploration des idées ».

### Solutions alternatives ?

Les conséquences de la fatigue numérique se traduisent-elles forcément de façon négative – rejet, désertion, autocensure, etc. – ou peuvent-elles prendre la forme d'évolutions constructives ? L'une de ces évolutions pourrait être le repli d'utilisateurs vers de nouvelles communautés, plus petites, thématiques et discrètes. Selon certains observateurs, le succès croissant que connaissent les groupes privés, messageries et autres plateformes de

jeux en ligne en est la preuve. Ceux-ci pourraient bien reléguer les géants des réseaux sociaux à la simple fonction de devantures officielles et généralistes pour leurs utilisateurs, tandis que les interactions et prises de position virtuelles auraient lieu ailleurs, en comité plus restreint.

« Il y a en effet quelques alternatives qui voient le jour, mais elles n'ont aucune incidence globale. Nous sommes dans une situation où il est devenu très difficile de s'extraire des GAFAM », conclut Laura Calabrese, sceptique à l'idée d'un changement radical. « Les plateformes s'adapteront toujours à leurs publics; elles intègrent nos comportements, nos protestations et modifient leur offre de services pour continuer à nous plaire. »

# La fabrique des « rois » haineux

---

Extrémistes et populistes ont investi énormément dans les réseaux sociaux. Ils en ont fait une machine à succès en usant et en abusant de la liberté d'expression. Un flux d'ordures maîtrisé et ciblé.

Par Achille Verne  
Journaliste

---

Les réseaux sociaux sont aujourd'hui l'un des terrains de jeu favoris de l'extrême droite. Pour s'en convaincre, il suffit de revenir un an et demi en arrière, lorsque les médias ont pointé la hauteur des sommes dépensées par le Vlaams Belang en publicité électorale sur Facebook. Le parti de Tom Van Grieken avait investi plus d'un million d'euros, soit beaucoup plus que ses concurrents. Avec un résultat probant : alors qu'aux législatives de 2014, le Belang s'était écroulé face à la N-VA, il devait séduire dans les urnes 19 % des électeurs flamands, le 26 mai 2019. En grande partie grâce – ou à cause – des réseaux sociaux, estiment les analystes.

En 2018, le Brésilien Jair Bolsonaro a lui aussi choisi d'investir massivement dans les grandes plateformes numériques afin d'atteindre un électorat sur lequel il n'avait jusque-là qu'une prise très marginale. Facebook, Twitter, Instagram... C'est toutefois sur WhatsApp que le futur président brésilien, ses déra-

pages, ses insultes et ses positions extrêmes, ont fait un tabac. De tels exemples sont légion. Trump, Salvini, Orbán, Bolsonaro... on ne compte plus le nombre de « rois » populistes ou extrémistes que les réseaux sociaux ont contribué à mettre sur le trône.

## Dans la victoire comme dans la revanche

Ce qui est vrai pour la victoire peut l'être aussi pour la revanche. En novembre dernier, répliquant à la « censure imposée à Facebook et à Twitter », le réseau social Parler s'est empressé de voler au secours de Donald Trump. En une semaine, il a presque doublé son nombre d'utilisateurs, passé de 4,5 à 8 millions d'internautes mécontents. « Combatez la tyrannie technologique. Mobilisez-vous pour la liberté sur les réseaux sociaux. Inscrivez-vous », écrivait l'un des propriétaires de Parler, le très trumpiste Dan Bongino, en appelant à lutter contre l'inquisition numérique supposément mise en place par le clan Biden. D'autres sites très prisés des agitateurs – Gab, NewsMax... – ont

également affirmé avoir fait le plein à la faveur de la défaite de Donald Trump et de l'entreprise de déni qui s'ensuivit.

L'élection présidentielle américaine a ainsi démontré qu'il ne suffisait pas que Facebook, Google ou Twitter fassent le ménage et mettent en sourdine les publicités politiques pour que la Toile soit assainie. Le nettoyage mené bon an mal an par ces « grands » a parfois libéré un espace dans lequel se sont engouffrés des « petits », sites d'échange « alternatifs » qu'a aussitôt investi l'extrême droite.

Non sans mal. « Après la manifestation d'extrême droite de Charlottesville en 2017, au cours de laquelle une personne avait été tuée par un suprémaciste blanc, Facebook et Twitter

avaient durci leur modération envers les groupes d'extrême droite. Plusieurs réseaux sociaux ultra-conservateurs – dont Gab – avaient alors bénéficié d'un important regain d'intérêt, mais aucun n'était parvenu à retenir durablement ces nouveaux utilisateurs », écrivait *Le Monde* en novembre dernier. Depuis, certains d'entre eux ont résolu les problèmes, notamment techniques qui les privaient d'une part de l'audience. Ils sont parés pour récupérer le public devenu indésirable sur les réseaux sociaux mainstream.

### Une tâche ardue

Récapitulons. D'un côté, les grands réseaux sociaux ont en partie démontré qu'ils avaient tiré les leçons de 2016, quand des campagnes de

## Web et liberté d'expression : la quadrature du cercle

Comment faire ? Comment préserver la liberté d'expression tout en garantissant celle des réseaux sociaux et de leurs utilisateurs ? La question tient de la quadrature du cercle. En témoigne le sort réservé en France à la loi Avia, retoquée par le Conseil constitutionnel qui y a vu en juin dernier un risque d'« atteinte à l'exercice de la liberté d'expression et de communication ». Le Conseil a craint que, forts de cette loi, les Facebook et C<sup>e</sup> ne donnent dans la « surcensure ».

Et pourtant, ses défenseurs les plus clairvoyants s'accordent à dire que la liberté d'expression scie, avec les réseaux sociaux, la branche sur laquelle elle est assise. Ce sont eux en

effet qui permettent à Matteo Salvini de rester populaire sur la scène transalpine bien qu'il ne fasse plus partie du gouvernement italien. Ce sont eux qui nourriront demain la défiance à l'égard de l'administration Biden sur un air revanchard trumpien. Ce sont eux qui dopent ce cyber-islamisme fatal à Samuel Paty.

Personne n'a pour l'instant la solution. Pas davantage aux États-Unis qu'en Europe, où chaque État a ses spécificités légales. Le premier amendement américain protège la liberté d'expression et la presse. Mais, contrairement à la loi française par exemple, il admet les discours haineux pourvu qu'ils

désinformation massives favorables à Donald Trump, téléguidées partiellement depuis Moscou, les avaient empruntés. Ils disent balayer devant leurs portes. De l'autre, il est clair que faire pression sur les GAFAM – Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft – à la manière des autorités européennes et américaines ne suffira pas à assécher le flux d'ordures et de mensonges qui alimente le succès de l'extrême droite et des populismes de tout poil.

Il reste que Twitter a introduit de nouvelles règles contre les groupes religieux, que YouTube a effacé des millions de vidéos et de commentaires haineux, que Facebook traque les « posts » douteux avec un zèle parfois aussi puritain que sur-

réaliste. Quitte à se refaire une virginité, les grands réseaux sociaux ont même joué la carte de la démocratie en partant en guerre contre l'abstention lors de la dernière présidentielle américaine. Snapchat affirme ainsi avoir convaincu plus d'un million de personnes de s'inscrire au vote, Facebook en revendique 4 millions, etc. On a par ailleurs entendu Mark Zuckerberg, le patron de Facebook, se dire prêt à voler au secours des petits commerçants français étranglés par le confinement et les mesures anti-Covid...

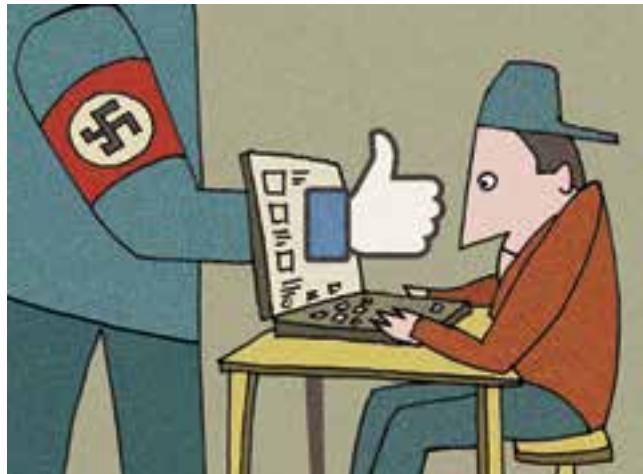
### Des pistes pour cadrer les réseaux

La démocratie et ses fondements sont toutefois trop précieux pour les

n'incitent pas à la violence. En Belgique, on ne peut pas tout dire au nom de la liberté d'expression. L'insulte, la diffamation, etc., sont des actes illégaux. Il faut y ajouter la loi Moureaux contre le racisme et la xénophobie (1981), la loi contre le négationnisme (1995) et la loi anti-discrimination (2007).

Ces particularités compliquent fatallement la donne face à des réseaux sociaux qui n'ont pas de frontières. D'où la question posée par Romain Badouard, maître de conférences et chercheur en sciences de l'information et de la communication à l'Institut français de presse à Paris 2. En dépit des déboires

de la loi Avia, dans *Les Nouvelles Lois du Web*, Romain Badouard se réjouit de voir apparaître d'autres législations nationales imposant aux réseaux sociaux un nettoyage en règle. Il estime qu'une législation européenne est nécessaire. Il s'interroge sur la manière dont les grands annonceurs publicitaires pourraient eux aussi participer à la traque des discours de haine sur le Web. Enfin, « il faudrait donner aux usagers un droit à se faire entendre dans les décisions qui concernent les politiques de publication des réseaux sociaux, et le droit de pouvoir faire appel des décisions prises ». Une « utopie » qui mériterait d'être au moins testée.



laisser entre les seules mains des propriétaires des grands réseaux sociaux, fussent-ils empreints des meilleures intentions. Il faut donc que le législatif plante ses balises. Mais, ici aussi, rien n'est simple. En France, la loi Avia qui demande aux hébergeurs de supprimer dans les 24 heures les contenus « haineux » a été retoquée en juin dernier par le Conseil constitutionnel. L'institution a fait valoir qu'imposer ce délai accentue les risques de censure inutile.

### C'est qui, Modération ?

Depuis, la mort de Samuel Paty a relancé le débat sur la modération des contenus en ligne. Les représentants français de Facebook ont démontré qu'ils avaient investi, en argent et en main-d'œuvre, pour nettoyer le *social network*. Qu'ils ne pouvaient être tenus pour responsables du décès de l'enseignant de Conflans-Saint-Honorine, assassiné pour avoir commencé en classe un débat sur les caricatures de Maho-

met. Ils voudraient que ce soit le gouvernement, ou la justice, qui désignent au cas par cas les contenus à éliminer, notamment en ce qui concerne le cyber-islamisme qui atteindrait à nouveau des records d'audience.

Comment sortir de cet imbroglio ? Deux pistes au moins sont mises en avant pour trouver une solution. La première serait de mettre fin à l'impunité des réseaux sociaux. Les plateformes Internet auraient à endosser une certaine part de responsabilité légale pour les contenus qu'elles diffusent, analogue à la responsabilité éditoriale en vigueur pour la presse. La seconde solution résiderait dans l'adoption de la nouvelle directive européenne (« Digital Services Act ») qui vise à réguler les contenus publiés sur les plateformes. Mais il reste du chemin à parcourir...

En attendant, la Commission européenne se félicite de la collaboration qu'elle entretient avec les grands réseaux sociaux dans la lutte contre les discours de haine, ces mots qui font le lit de l'extrême droite. Et tant pis si Google a récemment cherché à torpiller la future directive en recourant aux services de l'État américain ou en misant sur des dissensions entre les directions générales européennes. Le texte devrait être soumis dans les prochains mois à l'avis des pays de l'UE et du Parlement européen avant d'entrer en vigueur. Un processus qui pourrait prendre un an ou plus. 

# Gouvernance numérique et résistances

---

Dans « Affaires privées. Aux sources du capitalisme de surveillance »<sup>1</sup>, le philosophe des sciences et des techniques et « hacktiviste » Christophe Masutti retrace l'évolution de la surveillance de masse, du marketing au contrôle social. Tout en défendant des solutions alternatives.

---

Par Catherine Callico  
Journaliste

---

Du capitalisme de surveillance à des fins publicitaires au contrôle des populations, l'outil numérique ne cesse de transcender les limites éthiques. Comment en est-on arrivé là ? Et que recouvre le concept de capitalisme de surveillance ? « Les moyens pour élaborer la surveillance et le traitement de l'information par l'économie numérique consistent à extraire de la société des informations qui ont une valeur (en matière de connaissance, d'intérêts financiers...), explique Christophe Masutti. « La surveillance répond alors à une logique capitaliste dans laquelle l'information serait le capital, généré par la production, l'utilisation et la consommation des outils numériques. »

La tendance n'est pas neuve. Depuis les années 1950, des sociétés de marketing travaillent sur l'automatisation et l'extraction des informations dans ce but. Cela a commencé par les secteurs clés de l'économie : les banques, les assurances... Puis, ces pratiques se sont étendues aux données de la société en général, à tous les niveaux. « L'objectif de la surveillance, dans

ce système, c'est de pouvoir être en mesure d'influencer les utilisateurs, et de développer des modèles économiques qui correspondent au maximum aux critères de rentabilité. »

## Le contrôle des GAFAM

Ce qui suscite la méfiance aujourd'hui, « c'est de penser que le capitalisme de surveillance est une invention des GAFAM pour répondre aux exigences de rentabilité de leurs actionnaires. Or, les publicités numériques datent d'avant. Dans les années 1990, elles étaient hyper-véhiculées, notamment au moyen du Minitel en France, un système de videotex qui permettait le commerce de détail, la consultation de catalogues de vente en ligne et d'autres services de messagerie. De la sorte, la société a pu réaliser une plus-value sur ses services ».

La question, selon l'auteur, n'étant pas de réguler le capitalisme de surveillance, mais le capitalisme lui-même. Ainsi, « les lois de confinement favorisent le recours aux services numé-

<sup>1</sup> Christophe Masutti, *Affaires privées. Aux sources du capitalisme de surveillance*, Paris, C&F, 2020, 475 p.

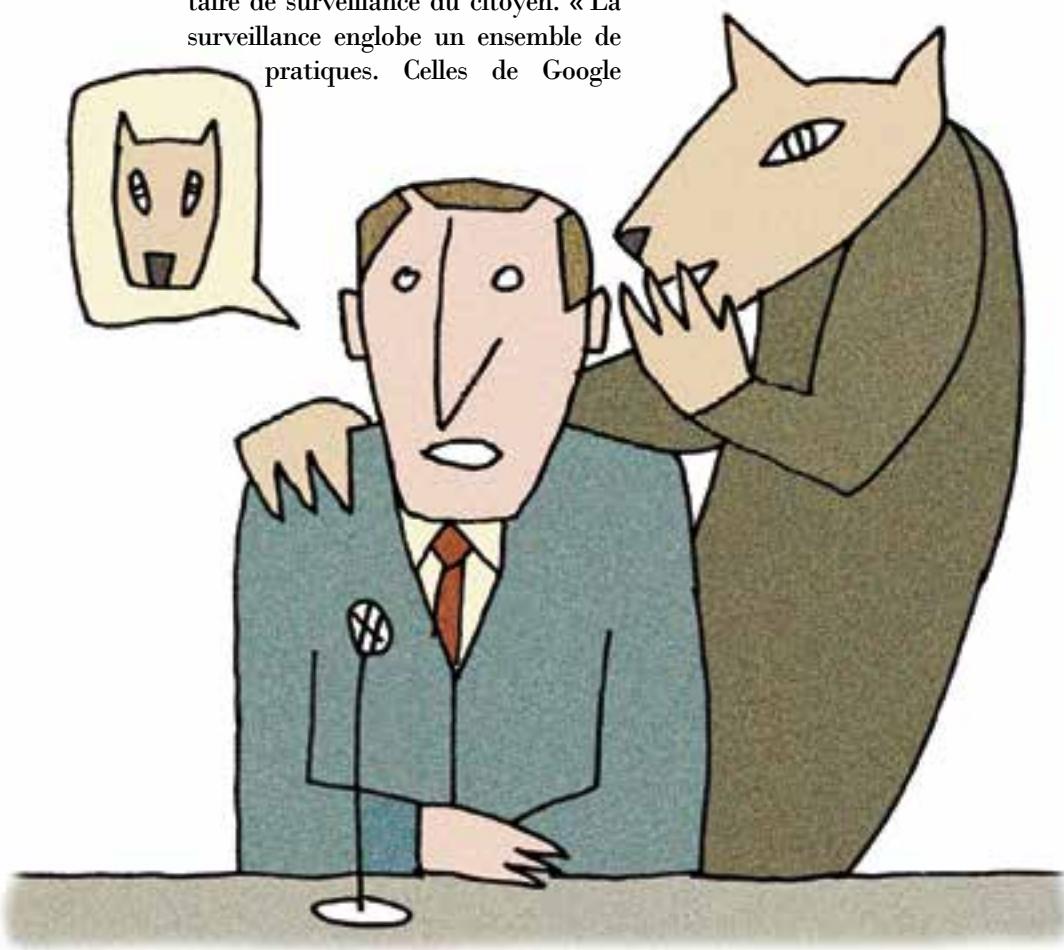
riques et la possibilité d'acheter en dehors de la sphère physique. Je n'ai rien contre la petite coopérative qui va fonctionner de cette façon. Le problème est la capture de l'ensemble des données par de grandes entreprises pour créer des comportements, et les faire coller aux services proposés ». Ou de proposer des services d'offre unique, codifiés selon les populations.

Ce qui amène par exemple des sociétés comme Facebook à identifier la solvabilité bancaire des gens à partir de leurs « amis ». De même, par le biais de l'État, Google devient un prestataire de surveillance du citoyen. « La surveillance englobe un ensemble de pratiques. Celles de Google

n'ont au départ pas pour objectif de vous contrôler, il s'agit de fins publicitaires. Mais l'information sur la vie privée est ici valorisée à des fins de gouvernance et de contrôle. »

### Solutionnisme technologique

Le grand tournant s'est produit dans les années 1980 et 1990. Boosté par l'Internet mondial, le capitalisme a intégré la finance, la publicité et la sécurité comme outils de premier plan de l'extraction, du traitement et de la vente de données. Tandis que l'information est devenue le capital à part



entière des monopoles. Ces mêmes monopoles technologiques ont prôné – envers les États – une doctrine selon laquelle chaque problème comporte une solution technique. Cette évolution se couplant d'un « contrat de performance », évalué par des outils de contrôle. Il s'agissait donc d'augmenter le rendement de l'administration en « rationalisant » les effectifs, d'automatiser les services publics, ou de limiter les instances avec des méthodes de prises de décision basées sur des outils numériques. La France a par conséquent ouvert la voie au quasi-monopole de Microsoft au niveau européen, après la signature d'un accord-cadre en 2015 avec le ministère de l'Éducation nationale. Microsoft France est ainsi devenu le principal fournisseur de solutions numériques et de packs logiciels au sein de l'Éducation nationale, mais également dans les secteurs de l'armée et de la fonction publique hospitalière. Et « lorsqu'il s'agit d'anticiper les besoins et les changements, l'entreprise est non seulement à la pointe, mais aussi fortement enracinée dans les processus de décision publique ».

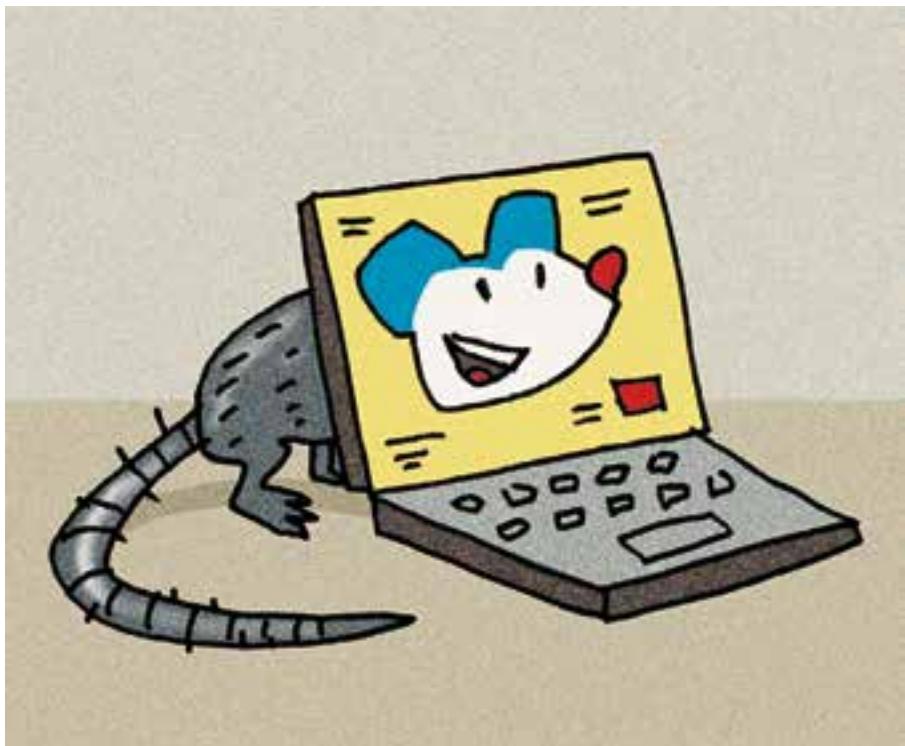
Ce type d'évolution traduit aujourd'hui l'effacement du politique face à la technologie. « L'État en vient aussi à modifier le cadre législatif qui le protégeait jusqu'alors de cela, pour permettre le développement d'économies de plate-formes. Ce qui revient, par exemple, à une conception du travail soit à la mode du XIX<sup>e</sup> siècle – le travail à la tâche, les travailleurs du clic – soit, à l'extrême opposé, une transformation totale du travail humain en machine. » Cela vaut également pour l'exemple actuel de l'application StopCovid :

« Cette application est construite à partir de l'idée que la technologie va résoudre un problème qui va devoir se régler de manière médicale et sociale. Et, évidemment, cette technologie doit être développée par des acteurs privés, parce que l'État n'en a pas les moyens ».

### La résistance s'organise

Les projets de contrôle à grande échelle des populations auraient à l'origine été davantage conçus pour créer des schémas organisationnels profitables. Or, « cette rationalisation a ouvert les portes aux géants du Net susceptibles de savoir traiter les données », critique Francesca Musiani, chercheuse et directrice adjointe du centre Internet et société du CNRS, qui a préfacé l'ouvrage. La surveillance se tisse au fil des dispositifs et des technologies. Avec, parmi les effets délétères, que « la pollution de la vie privée par le capitalisme de surveillance ne produisant pas de fumée ou de signe concret », il en résulte qu'« une société qui se sait et se sent surveillée va répondre par l'autocensure et le silence, ce qui va avoir pour effet secondaire de bloquer les innovations sociales autant que les capacités de résistance et de proposition des populations ».

Face à cette surveillance numérique, des actions de résistance ont pourtant émergé. De même qu'un monde numérique distinct du capitalisme de surveillance. D'autres solutions techniques comme « des technologies informatiques basées sur le partage d'infos, des logiciels libres tels que Mastodon, sont utilisés par un demi-million de personnes, ce qui permet de partager

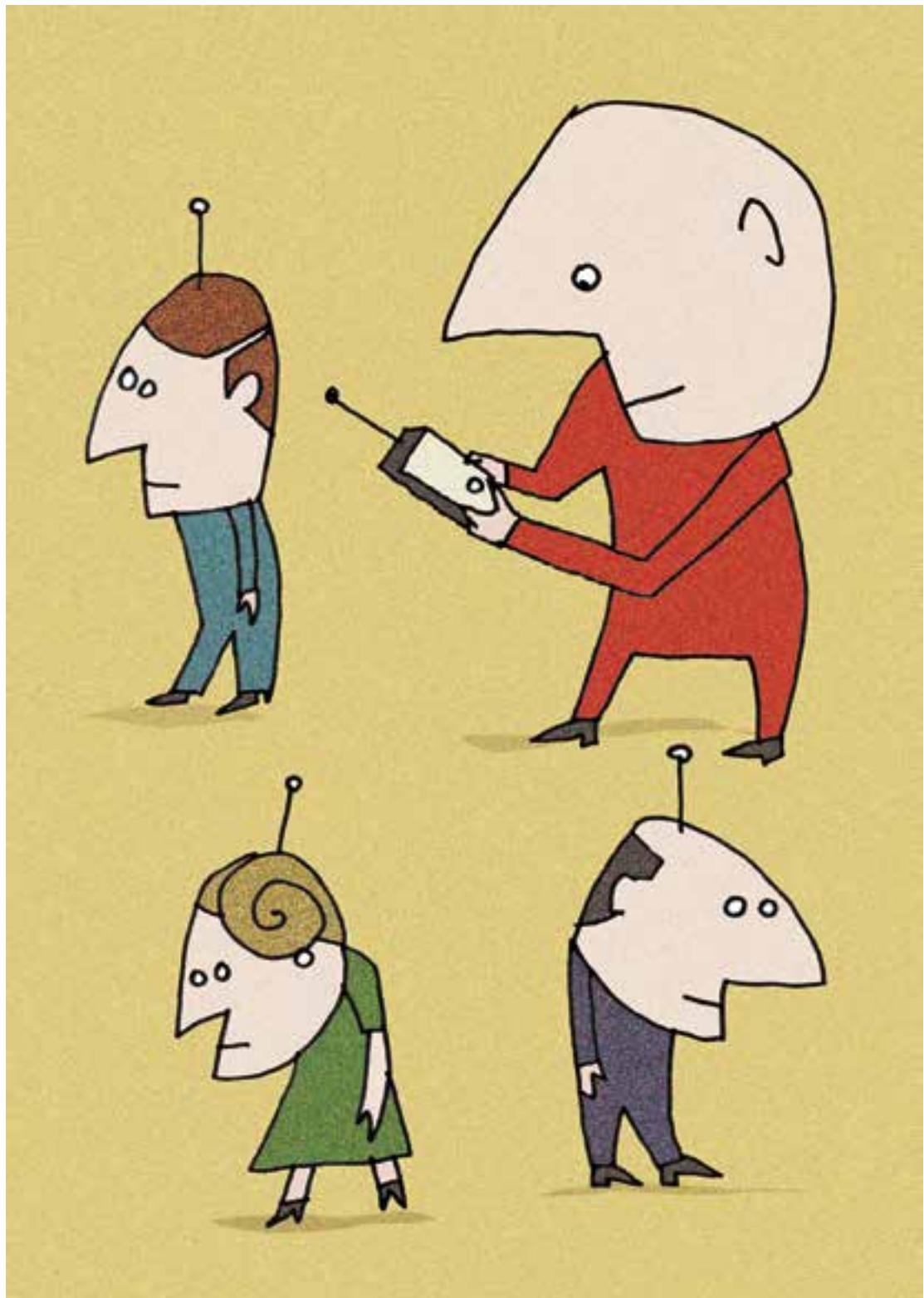


la structure même du réseau. Si vous envoyez un e-mail en passant par Belgacom et moi par Orange, on peut se lire, mais pour accéder à un contenu de Facebook, on doit avoir un compte. Internet repose sur un ensemble de protocoles, qui empêchent la centralisation. Mastodon préfigure l'économie numérique du futur, comme d'autres systèmes de communication étanches à toute volonté d'extraction de données privées. Ou encore l'Internet Engineering Task Force (IETF) qui élabore les standards d'Internet sur un mode participatif et ouvert. Tant que cela existera, le Web n'appartiendra pas uniquement à des firmes ».

Le quotidien reste tissé de petits actes de résistance et de manières de faire ensemble, comme le fait de revenir au téléphone portable basique et autres

solutions alternatives, pas seulement techniques. « Du côté de l'agriculture maraîchère, les AMAP, qui sont des plateformes collaboratives, en font tout autant partie. Il y a aujourd'hui des tas de façons de concevoir une entreprise. »

Et de rappeler la force de l'économie sociale et solidaire, mais aussi de mouvements non institués, à l'instar des ZAD. « Par-dessus tout, ce sont des mouvements et, en tant que mouvements sociaux, ils sont informels et créent de multiples formes de gouvernementalité et d'équilibre. Comme le dit l'adage : il faut faire, faire sans eux, et au besoin faire contre eux. S'opposer non pas à un pouvoir, mais favoriser des savoir-faire et des savoir-être de résistance face à des propositions de vie dont nous ne voulons pas. »



# Clonage et cellules souches : éthiquement corrects ?

Dans son œuvre majeure écrite en 1870, « Les Origines de la France contemporaine », Hippolyte Taine écrivait : « Les deux tableaux peints, l'un par la foi, et l'autre par la science, deviennent de plus en plus dissemblables [...], chacune des deux conceptions se développant à part et toutes les deux en des sens opposés, l'une par ses décisions dogmatiques [...] l'autre par ses découvertes croissantes et par ses applications. » Sûr qu'en matière de bioéthique, le fossé séculaire n'a pas fini de se creuser.

---

Par Henri Alexandre  
Embryologiste, professeur émérite et honoraire – UMons/ULB

---

Depuis que le mot fut forgé en 1903, en biologie, un clone désigne un ensemble d'êtres vivants génétiquement identiques parce qu'issus d'un fondateur unique sans qu'interviennent les étapes d'une fécondation. Ce « fondateur » peut être une bactérie dans le cas d'une colonie bactérienne, un polype dans celui d'un rameau de corail ou encore une racine et ses tubercules dans le cas d'un parterre de pommes de terre. Le mot « clone » peut aussi s'appliquer aux vrais jumeaux, triplés, voire davantage, le fondateur commun étant dans ce cas un zygote ou œuf fécondé.

Cependant, depuis la naissance le 15 juillet 1996 de l'agnelle Dolly, le mot a acquis un sens nouveau : celui d'un individu qui serait la réplique

parfaite d'un autre individu préexistant. La méthode, appliquée depuis à de nombreuses autres espèces de mammifères, consiste à remplacer le noyau d'un œuf ou ovocyte par celui d'une cellule d'un adulte (cellule somatique) dont on veut précisément obtenir un clone.

## Haro du Vatican sur la maîtrise de la reproduction

Les milieux scientifiques ont bien vite pris la mesure des conséquences éthiques d'un tel acte s'il venait à être appliqué à notre espèce, sans aller toutefois jusqu'à faire écho aux propos excessifs prononcés quelques années plus tôt (1993) par Sa Sainteté le pape Jean-Paul II qui, comme d'autres il est vrai, parla de « clo-

nage » dans la foulée de l'annonce du maintien en culture pendant 2 à 3 jours des deux premières cellules résultant de la division de zygotes humains anormaux, à écarter donc d'un protocole de procréation assistée, et qui avaient été séparées l'une de l'autre. Jean-Paul II, choqué par cette « expérience ayant bouleversé la communauté scientifique », exprima son « horreur » devant de telles « menaces redoutables ». Cette attitude hostile du Vatican à toute réalisation scientifique pouvant éventuellement être profitable à la maîtrise de notre reproduction n'était qu'un des avatars d'une longue tradition dont fait partie le décret condamnant l'insémination artificielle émis en 1897. Il fut réitéré depuis, à maintes reprises, par la Sacrée Congrégation du Saint-Office, héritière de la non moins Sacrée Congrégation de l'Inquisition romaine et universelle et devenue, depuis 1965, la Congrégation pour la doctrine de la foi.

### Mauvaise foi

Un peu plus récemment, au lendemain de l'annonce en 2010 de l'attribution du prix Nobel de physiologie ou de médecine à l'embryologiste Robert Edwards pour ses remarquables travaux ayant abouti à la naissance en juillet 1978 du premier des 10 millions d'êtres humains nés à ce jour par fécondation *in vitro*, M<sup>gr</sup> Carresco, qui présidait alors l'Académie pontificale pour la vie, déplorait un tel choix. Pour quelle raison ? Sous prétexte que cette prétendue avancée scientifique aurait pour funeste conséquence que

« des millions d'embryons risquent pour la plupart d'être abandonnés ou détruits », qu'on se livrera au « commerce d'ovocytes » et que « naîtront des enfants mis au monde par une mère porteuse et parfois même par leur grand-mère », allusion on ne peut plus claire à la gestation pour autrui. Et M<sup>gr</sup> Carresco de conclure que « Edwards n'a pas résolu, ni du point de vue pathologique ni du point de vue épidémiologique le problème, bien réel, de l'infertilité. Il n'a fait que détourner la question ». Chef-d'œuvre de mauvaise foi (sans mauvais jeu de mots) !

Cette farouche opposition repose bien sûr sur le postulat religieux de l'assimilation de l'embryon dès sa conception à, pour reprendre les mots que Jean-Paul II prononça le 20 novembre 1993, « un petit être sans défense que les scientifiques et les gouvernants sont invités à reconnaître comme sujet de droit par les lois des nations, sous peine de mettre l'humanité en danger ». À ma connaissance, un pays de tradition chrétienne s'est mis en totale conformité avec cette injonction, le Salvador, qui a inscrit dans sa Constitution en 2017 que l'État doit désormais protéger la personne humaine dès sa conception.

### Un « double sacrilège »

La production de cellules souches utiles aux recherches en pathologie et en pharmacologie et peut-être plus encore à usage thérapeutique, à partir d'embryons précoces cultivés *in vitro*, les désormais célèbres cellules souches embryonnaires



© Leemage/AFP

*Poche amniotique contenant un embryon humain à la deuxième semaine de fécondation.*

humaines (hESCs) qui seront évoquées au paragraphe suivant, représente donc à leurs yeux un double sacrilège, celui de se substituer à Dieu en concevant un être de manière non naturelle, *in vitro*, et celui de le détruire (pour en dériver les cellules souches), donc en clair, de commettre un homicide !

Gardons-nous cependant de croire que seule l'Église catholique romaine soit un frein aux progrès en la matière. Aux États-Unis, les évangélistes ont réussi à faire entendre leur voix au point de trouver un relais favorable dans les sphères dirigeantes. L'administration Bush junior adopta en effet une attitude protectionniste à l'endroit de

l'embryon en limitant notamment le financement fédéral des recherches sur souches embryonnaires humaines (hESCs) aux seules lignées produites avant le 9 août 2001, les premières ayant été obtenues trois ans plus tôt. En outre, le Conseil présidentiel américain de bioéthique fut chargé de rédiger un livre blanc destiné à encourager la recherche de sources alternatives de cellules souches pluripotentes humaines (hPSCs) dont on ne pouvait plus nier l'intérêt en médecine régénérative basée sur la thérapie cellulaire. Une évidence qui justifia qu'on parle très mal à propos, mais non sans arrière-pensée, de « clonage thérapeutique » lorsque des cellules souches sont produites à la suite d'un transfert de noyau somatique dans un ovocyte énucléé, alors même que par définition un clonage ne peut être que reproductif.

### Éviter l'usage d'ovocytes humains

Dans ce document d'une centaine de pages et qui date du 9 mai 2005, quatre approches sont vivement suggérées. La première consiste à extraire des cellules d'embryons déjà morts (la potentialité de vie humaine ayant disparu). C'est la position actuelle en République islamique d'Iran. Selon la deuxième approche, on pratique une biopsie non létale sur un embryon (qui conserve donc intacte sa potentialité de vie humaine). C'est en réalité l'une des méthodes appliquées dans le cadre d'un dépistage ou d'un diagnostic génétique préimplantatoire (DGP ou DPI) dans les pays où il est légalement autorisé comme

en Belgique. La troisième approche passe par la dérivation des cellules d'un « pseudo-embryon » obtenu par un transfert nucléaire altéré (ANT, en anglais) qui consiste à transférer dans un ovocyte, un noyau somatique invalidé génétiquement de manière telle que tout développement *in utero* soit impossible tout en permettant l'obtention de cellules souches pluripotentes « ANT » qui résultent, il est bon de le rappeler, d'une manipulation génétique. La quatrième approche, enfin, est une proposition dont il faut bien reconnaître qu'elle aura un bel avenir scientifique couronné par un prix Nobel. Il s'agit de la dédifférenciation de cellules somatiques vers la pluripotentialité, évitant donc l'utilisation d'ovocytes. Ce sont les désormais célèbres iPSCs (*induced pluripotent stem cells*) qui résultent cependant, elles aussi, d'une manipulation génétique. Ces quatre approches ont été réalisées avec succès. On peut en ajouter deux autres pour leur caractère astucieux et plus encore parce qu'elles relèvent de la plus pure tradition de l'embryologie causale chère à Albert Brachet (1869-1930), ancien recteur de l'ULB.

Il s'agit tout d'abord des cellules souches dérivées d'embryons porteurs de deux assortiments génétiques maternels obtenus par parthénogénèse expérimentale ou de deux assortiments paternels, dont la production est techniquement plus complexe mais parfaitement réalisable. Ces conditions (gynogénèse et androgenèse) étant létales chez les mammifères, la potentialité de vie humaine est donc ici

aussi inexiste. Ces cellules, hormis le fait qu'elles sont pour cette raison « éthiquement correctes », présentent en outre désormais un intérêt d'un tout autre ordre. Souhaitant en effet faire breveter cette technologie, la société de biotechnologie International Stem Cell Corporation a introduit une demande auprès de la Cour de justice de l'Union européenne. Dans un arrêt du 18 décembre 2014, cette dernière a jugé qu'« un organisme incapable de se développer en un être humain ne constitue pas un embryon humain au sens de la directive sur la protection juridique des inventions biotechnologiques. Dès lors, les utilisations d'un tel organisme à des fins industrielles ou commerciales peuvent, en principe, faire l'objet d'un brevet ».

### **Rester vigilants**

Faudrait-il dès lors comprendre que, comme l'Euromillions, les cellules souches issues de « pseudo-embryons » de quelque nature qu'ils soient pourraient rapporter gros ?

Et enfin, comment ne pas évoquer les fascinantes cellules souches pluripotentes cybrides (cybrid-ntESCs), issues elles aussi de pseudo-embryons dans la mesure où elles proviennent du transfert d'un noyau somatique humain (nt) dans un ovocyte de lapine, de vache ou de truie pour citer les trois combinaisons ayant été pratiquées en Grande-Bretagne avec l'aval de l'autorité compétente, la Human Fertilisation & Embryology Authority. S'il est vrai que

cette manipulation permet d'éviter l'usage d'ovocytes humains dans un protocole qui s'apparente au prétexte clonage thérapeutique, il soulève une nouvelle question éthique liée cette fois à la perspective de la naissance d'un être qualifié improprement d'hybride.

Bien qu'elles soient scientifiquement intéressantes, il y a quand même quelque chose de perturbant dans ces propositions – dont le but avoué est de bannir la production et l'utilisation de cellules souches pluripotentes par nature, ne requérant dès lors aucune « manipulation génétique » que sont les cellules souches embryonnaires, qu'elles résultent ou non d'un transfert nucléaire –, c'est leur justification. Car, sous une apparence éthique, elle est en réalité de nature religieuse. On ne peut s'empêcher, en guise de conclusion, de faire référence à la résistance farouche opposée, au temps de la troisième République française, à toute tentative de transgression du terrain temporel par le fait religieux et qui a pour nom « anticléricalisme », lequel n'aurait, selon certains, plus sa raison d'être. Loin de nous cette idée, et pour conclure sur une note positive, on se réjouira d'appartenir à un État qui a fait preuve, en matière de bioéthique, d'une ouverture d'esprit qui ne demande qu'à évoluer vers plus de sagesse encore. Une lueur dans l'obscurité de quelque importance qu'elle soit ne doit en effet pas nous inviter à la torpeur. ♦

# Une loi tristement centenaire

Le 24 février prochain, la loi sur le trafic des stupéfiants qui régit l'ensemble des matières relatives aux drogues en Belgique aura cent ans. C'est beaucoup ! C'est trop pour bon nombre de chercheurs, d'acteurs de terrain et d'associations, dont le Centre d'Action Laïque, qui dénoncent sa sévérité et son anachronisme.

Par Anne Cugnon  
Documentaliste et membre de la commission Drogues - CAL/COM

Votée dans le prolongement de la ratification par la Belgique de la Convention internationale de l'opium conclue à La Haye en 1912, la loi du 24 février 1921 vise à réprimer la production, la détention, la vente et le trafic des drogues illicites. Elle est fondée sur une approche exclusivement morale et arbitraire, propre au contexte de l'époque. Bien sûr, elle a depuis fait l'objet de quelques réformes, notamment en 1975 et en 2003, mais jamais elle n'a été débarrassée de son caractère répressif à l'égard des usagers de drogues.

Or les temps, eux, ont bien changé. Les produits stupéfiants pullulent et la consommation ne cesse d'augmenter malgré l'interdit. Vouloir éradiquer le trafic de drogues, cela relève aujourd'hui clairement de l'utopie. « Si le législateur veut maintenir son paradigme moraliste et prohibitioniste », fait observer Martin de Duve, directeur de l'ASBL Univers

santé, « il devrait chaque semaine changer la loi pour interdire une série de substances qui apparaissent sur le marché. Ce paradigme moraliste ne tient plus la route. Il faut pouvoir remettre à plat le dispositif législatif, totalement déconnecté des aspects de santé publique<sup>1</sup> ».

La prohibition ne constitue pas une réponse appropriée aux problèmes générés par les drogues. Elle n'offre aucune protection aux consommateurs et complique leur accès aux soins de santé. Source de discriminations et de déshumanisation, elle peut entraîner précarité et marginalisation, avec à la clé d'éventuelles prises de risque. De plus, elle s'avère particulièrement onéreuse et cause une surcharge de travail dans les services de la police et de la justice (50 % des détenus seraient des usagers de drogues). L'insécurité juridique règne. Les dealers prospèrent...

<sup>1</sup> Pierre Jassogne, « Une société sans drogue est une utopie ». Une rencontre avec Martin de Duve, dans *Espace de libertés*, n° 475, janvier 2019.

## Pour une régulation

« La laïcité se refuse à définir, de manière paternaliste et arbitraire, ce qui est bon ou mauvais pour les gens. Il revient à chacun, faisant usage de sa liberté individuelle, de définir si, oui ou non, il désire consommer l'un ou l'autre produit psychotrope. Il est préférable de responsabiliser plutôt que de criminaliser, d'encourager l'autonomie plutôt que de s'enfermer dans l'assistanat, de respecter les libertés individuelles plutôt que de chercher à les restreindre », a conclu Philippe Luckx, directeur du CAL de Charleroi, à l'occasion de la journée de

2 Drogues : Pour une stratégie vraiment efficace. Les propositions du CAL, Centre d'Action Laïque, 2017.

sensibilisation « Cannabis : vers un changement de paradigme ? » en décembre 2018.

Depuis 2002, la position du Centre d'Action Laïque est très claire, l'État doit organiser, à travers un cadre légal strict, le marché des drogues dans son ensemble : culture, fabrication, transformation, vente, distribution et modalités de consommation.

Sa proposition de loi<sup>2</sup> prévoit la dépénalisation de la détention de stupéfiants et détaille les dispositions prévues en fonction des différents types, répartis en trois groupes : le cannabis (avec le tabac

## « Un malheureux anniversaire »

**La criminalisation a des conséquences importantes pour les usagers et les usagères de drogues. En tant que directeur de la Fédération bruxelloise francophone des institutions pour toxicomanes (FEDITO BXL), Stéphane Leclercq, pouvez-vous nous en détailler les aspects les plus préoccupants ?**

Puisque la production et la distribution sont implicitement confiées à des organisations criminelles, la qualité des substances n'est pas contrôlée. Cela signifie que la composition, les dosages et les produits de coupe sont incertains et peuvent avoir de graves conséquences sur la santé. Plus insidieusement, c'est la stigmatisation qui pèse lourd. Elle génère des tabous dans les familles, fait en sorte que

l'usager qui rencontre des ennuis va hésiter à en parler et à chercher de l'aide, que certains métiers sont inaccessibles quand on a eu des problèmes judiciaires pour simple consommation, et plus généralement que les usagers et les usagères se retrouvent plus facilement marginalisés. En Belgique, la police tente de lutter contre les trafiquants, mais continue surtout d'interpeller des milliers et des milliers d'usagers, chaque année; plus dans certains quartiers que d'autres... sans faire baisser ni l'offre ni la demande. Le coût est énorme, en termes sociaux et économiques.

**Vous êtes à l'initiative de la campagne #STOP1921 avec Bruxelles laïque et La Liaison antiprohibitionniste. Quel en est le propos ?**

et l'alcool), les stimulants et les hallucinogènes, les opiacés et leurs dérivés. Le texte organise également la protection des usagers et des professionnels de santé ainsi qu'une récolte des données relatives à la délivrance des produits. Il met également en place une commission fédérale de contrôle sur le modèle de celle existant pour l'euthanasie.

Une telle politique de réglementation, d'encadrement légal, n'induit en rien la promotion d'une pratique, mais amène une meilleure protection des consommateurs, leur garantissant des produits contrôlés et leur facilitant l'accès aux conseils

de réduction des risques. Elle permet également une approche préventive débarrassée des tabous auprès des plus jeunes.

### **Vers un changement de paradigme**

Les mentalités évoluent. Depuis quelques années, des partis politiques se sont prononcés en faveur d'une réglementation du cannabis. Des économistes, des criminologues et des professionnels de la santé ont élaboré de nouvelles propositions concrètes à ce sujet. Des salles de consommation à moindre risque voient le jour, ce qui établit un com-

« Stop 1921 », cela signifie qu'il est temps de changer la loi « drogues » en Belgique. Nous pensons qu'il serait à tout le moins important de cesser de criminaliser les usagers et les usagères, d'arrêter de punir des gens qui ont un problème d'addiction. L'argent public devrait être investi de façon plus efficace, c'est-à-dire prioritairement dans la prévention, la réduction des risques et le soin. Comme le Portugal le fait depuis 2001, avec succès.

**La loi qui régit les comportements liés à l'usage de drogues aura cent ans en février. Qu'est-ce que cela vous inspire, et avez-vous des projets pour cette année symbolique ?**

Il est temps de s'arrêter et de réfléchir afin de définir une nouvelle politique fondée sur la santé publique, la

justice sociale et les droits humains. C'est un triste anniversaire, que nous allons célébrer de plusieurs façons. Nous mènerons tout au long de l'année une campagne de sensibilisation qui présentera nos arguments contre la loi actuelle. Le 24 février, nous interpellerez la politique de manière symbolique et ludique. La Liaison antiprohibitionniste organise un colloque international au mois de mai, pour examiner les solutions alternatives à la prohibition de par le monde et tenter d'établir un modèle belge. Enfin, du 11 au 15 octobre, de nombreuses associations s'uniront pour mettre sur pied une semaine d'événements, de conférences et de rencontres sur le thème « Drogues, dépendances et société : tous concernés ». Une année riche, en somme.



© Jack Guez/AFP

*Depuis 2002, la position du Centre d’Action Laïque est très claire, l’État doit organiser, à travers un cadre légal strict, le marché des drogues dans son ensemble : culture, fabrication, transformation, vente, distribution et modalités de consommation.*

3 « Nous avons besoin de démanteler ce système ! », entretien avec Zara Snapp, cofondatrice de l’institut RIA au Mexique, dans *Espace de libertés*, n° 489, mai 2020.

promis avec les dispositions de la loi. Certains magistrats et policiers, témoins privilégiés de l’échec des politiques en vigueur, prennent le risque de se joindre au débat. Évoquant le processus de réglementation du cannabis au Mexique, Zara Snapp, cofondatrice de l’institut RIA, nous expliquait il y a peu : « En espagnol, nous avons une expression qui dit : *No hay mal que dure cien años* (aucun mal ne dure cent ans). Il est vraiment temps de démanteler ce système de prohibi-

tion ! »<sup>3</sup> Nous pouvons assurément nous approprier cette maxime et réclamer ensemble l’ouverture d’un débat démocratique rassemblant responsables politiques, spécialistes et membres de la société civile pour élaborer enfin une législation progressiste qui prenne en compte la santé publique. 

# L'assuétude n'est pas un crime

---

Ces derniers temps, c'est au cœur même de la nation à l'initiative de « la « Iguerre contre la drogue » menée dans le monde depuis plus de cinquante ans – et chez quelques-uns de ses voisins – que de notables évolutions se font jour.

---

Par Anne Cugnon  
Documentaliste et membre de la commission Drogues - CAL/COM

---

Les dernières élections présidentielles américaines ont également été l'occasion d'une série de référendums<sup>1</sup> en matière de drogues. Celui qui s'est déroulé en Oregon, un État confronté à de sérieux problèmes d'addiction en lien avec la crise des opioïdes, constitue une petite révolution. Premier État à avoir dériminalisé la possession de cannabis en petites quantités en 1973, le très progressiste Oregon vient une fois encore de marquer l'histoire américaine, ébranlant un peu plus les bases d'une politique essentiellement répressive prônée depuis des décennies. Le 3 novembre dernier, plus de 58 % des électeurs de cet État ont approuvé la « mesure 110 », une initiative populaire visant à dériminaliser la détention dans des proportions acceptables de tout type de drogue à des fins non commerciales. La possession de plus grandes quantités reste cependant un crime. Largement inspirée de l'expérience portugaise<sup>2</sup>, la mesure 110 a notamment recueilli le soutien de plusieurs associations de médecins et d'infirmières de l'État.

## L'Oregon, toujours pionnier

Concrètement, toute personne surprise en possession d'une petite quantité de stupéfiants destinée à son usage personnel aura le choix entre le versement d'une amende de 100 dollars ou une évaluation sanitaire pour déterminer si sa consommation est problématique. Le projet prévoit également la création de centres de soins financés avec les recettes fiscales provenant de l'industrie du cannabis, réglementée depuis 2014, et les économies escomptées dans le cadre judiciaire.

Le résultat de cette consultation citoyenne témoigne d'un important changement de mentalité et d'un renversement significatif de la perception des drogues au sein d'une partie grandissante de la population américaine. Leur décriminalisation étant de plus en plus considérée comme une approche « qui permet d'améliorer l'accès aux services de santé et aux traitements pour ceux qui en ont besoin, sans qu'ils soient

<sup>1</sup> L'Arizona, le Montana, le New Jersey et le Dakota du Sud ont voté pour la légalisation du cannabis à usage récréatif. Le Mississippi l'a autorisé à usage thérapeutique.

<sup>2</sup> En 2000, le Portugal a dériminalisé la consommation individuelle de toutes les drogues.

## « Il faut dériminaliser ! »

**Christine Guillain, en tant que professeure de droit pénal, pouvez-vous évoquer les dégâts humains causés par la criminalisation des usagers de drogues ?**

Le recours au pénal crée énormément de souffrance et d'exclusion. Il porte atteinte à une série de droits fondamentaux, dont le respect de la vie privée. Le problème est que la détention de drogue est criminalisée en soi. Or, seuls les comportements qui posent des problèmes sociétaux, comme la conduite sous emprise, devraient l'être. Le recours à l'arme pénale est synonyme de contrôles, de fouilles, de visites domiciliaires voire de perquisitions et d'arrestations. C'est le début d'un engrenage, avec une éventuelle détention préventive, des poursuites et des condamnations qui peuvent mener à la prison et à un casier judiciaire.

La stigmatisation est très forte. Les exclusions dans les écoles sont aussi problématiques.

**Des résistances subsistent à la décriminalisation des drogues dans notre pays. Quelles sont-elles ?**

On brandit encore souvent l'argument des conventions internationales qui n'est pourtant pas d'ordre juridique mais politique. Il est difficile de les remettre en cause au niveau international, d'autant que certains États recourent encore à la peine de mort pour les usagers de drogues et que l'Organe international de contrôle des stupéfiants pointent régulièrement du doigt les États qui mettent en place des politiques antiprohibitionnistes. Néanmoins, ces conventions peuvent faire l'objet d'interprétations pour dériminaliser l'usage des drogues,

<sup>3</sup> Luc Vinogradoff, « Avec la décriminalisation de toutes les drogues dans l'Oregon, "le consensus derrière la prohibition mondiale est définitivement fracturé" », dans *Le Monde*, 25 novembre 2020.

punis ou stigmatisés », commente Matt Sutton, un responsable de l'ONG Drug Policy Alliance, dans *Le Monde*<sup>3</sup>. Un vote porteur d'espoir pour les militants, qui espèrent que d'autres États s'engageront dans la même voie, aboutissant *in fine* à une modification de la loi fédérale, qui criminalise toujours l'usage des drogues. Et justement, le Congrès devrait se prononcer début décembre au niveau fédéral sur le projet de légalisation du cannabis, dit loi MORE.

**Vancouver n'est pas en reste**

Épicentre canadien de la crise des opioïdes, la Colombie-Britannique doit également faire face à une augmentation de surdoses mortelles depuis le début de la pandémie de Covid-19.

Afin d'enrayer ce dramatique processus, le maire de Vancouver a présenté une motion au conseil municipal en vue de dériminaliser la possession simple de toutes

voire réglementer le marché du cannabis. C'est ce qu'ont fait le Portugal, l'Uruguay, le Canada et certains États américains. Un autre argument avancé est celui des mineurs. Mais quand une loi est modifiée ou adoptée, le législateur en règle les dispositions. Il peut donc décider de dériminaliser uniquement pour les majeurs.

**Une remise en question de la loi de 1921 au niveau politique vous semble-t-elle envisageable à l'heure actuelle ? Juridiquement, qu'est-ce qui pourrait être amélioré ?**

Je ne suis pas très optimiste. Le gouvernement fédéral semble plutôt dans une optique répressive depuis la déclaration gouvernementale de 2014 et son principe de tolérance zéro. Dans la nouvelle note de politique générale émanant du ministre

de la Justice, il n'est question que du port d'Anvers et de lutte contre l'augmentation de la violence liée au trafic de drogue. C'est le retour de la métaphore guerrière. Dans les rapports de la police fédérale, la drogue représente souvent le premier motif d'arrestations judiciaires avant toutes les autres infractions et le deuxième en matière de capacité d'enquête. Il semble impossible de sortir du paradigme de la prohibition. Il faut arrêter d'inscrire le principe de tolérance dans des circulaires et plutôt l'inscrire dans une loi, à savoir dériminaliser les comportements entourant l'usage des drogues. Dans le cadre d'une réglementation, l'État prendrait en charge la production et la distribution des drogues, à commencer par le cannabis.

les drogues illicites. Voté à l'unanimité le 25 novembre par le conseil de la ville, ce projet doit encore être validé à l'échelon fédéral. Si elle obtient cet aval, Vancouver deviendra la première municipalité canadienne à avoir pris une telle mesure.

En juillet dernier, l'Association canadienne des chefs de police (ACCP) a également appelé à la décriminalisation de la possession pour usage personnel de substances illégales. Adam Palmer, chef du

service de police de Vancouver et président de l'ACCP, a notamment déclaré à cette occasion que l'ACCP reconnaît que l'usage de drogues et la toxicodépendance sont des enjeux de santé publique et qu'"être accro à une substance contrôlée n'est pas un crime et ne devrait pas être traité comme tel »<sup>4</sup>.

Et l'on se prend à rêver des conséquences possibles sur le plan international d'un tel changement de paradigme outre-Atlantique. ♦

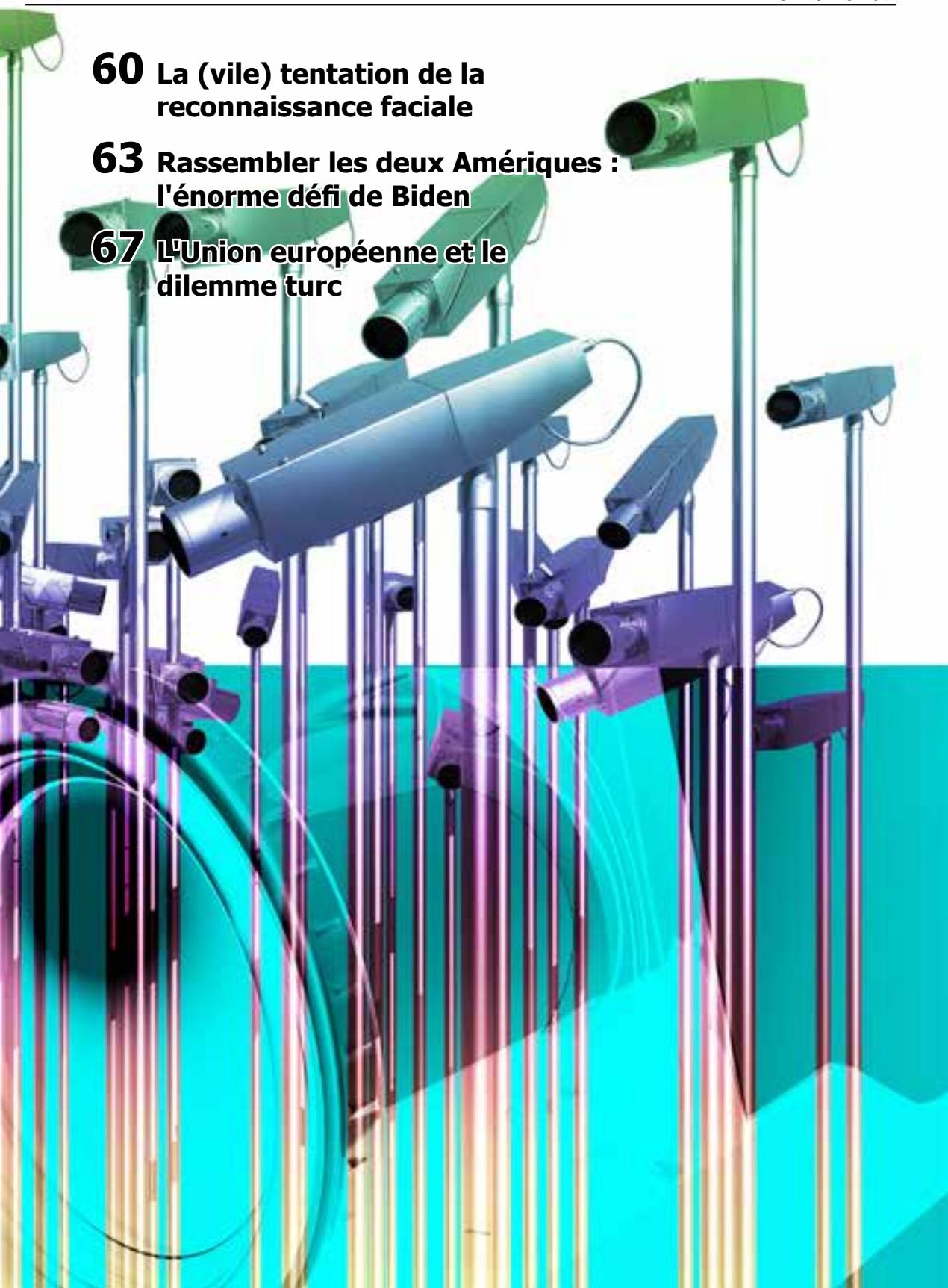
4 Frédéric-Xavier Duhamel, « Les chefs de police prônent la dériminalisation de la possession simple de drogue », mis en ligne sur <https://ici.radio-canada.ca>, 9 juillet 2020.



**60** La (vile) tentation de la reconnaissance faciale

**63** Rassembler les deux Amériques : l'énorme défi de Biden

**67** L'Union européenne et le dilemme turc



# La (vile) tentation de la reconnaissance faciale

---

La reconnaissance faciale a été généralisée par le régime chinois, qui poursuit son projet totalitaire de surveiller l'ensemble de la population. Si cette technologie a de nombreux promoteurs en Europe, elle s'y heurte heureusement à de fortes résistances.

---

Par François Finck  
Délégué « Europe & International » - CAL/COM

---

Être authentifié et identifié à partir des traits de son visage : au cœur de la biométrie, la reconnaissance faciale est sans doute l'une des applications de l'intelligence artificielle la plus inquiétante. Son utilisation par les autorités publiques, couplée à un vaste réseau de vidéosurveillance, pourrait nous faire entrer dans un univers dystopique. En effet, le système identifie automatiquement un individu en comparant son visage avec des images stockées dans une base de données. De nombreuses compagnies privées, dont Facebook, y ont recours, mais le présent article est consacré à son usage par les autorités étatiques. Cette technologie peut être appliquée en « temps réel », ou *a posteriori* comme outil d'enquête.

En particulier, l'aspect le plus dangereux pour les libertés publiques est la reconnaissance faciale *live* par

les caméras de surveillance installées dans les villes. Ce dispositif permet aux autorités de maintenir une surveillance constante de la population. La reconnaissance faciale rendue possible par la vidéosurveillance de masse porte une atteinte grave aux droits fondamentaux, à commencer bien sûr par le droit au respect de la vie privée, car toute personne pourrait être identifiée dès qu'elle quitte son domicile et s'aventure dans la rue. En outre, il n'y a aucun moyen de la refuser ou d'y échapper (*opt-out*). Chaque personne est observée et potentiellement identifiée – ou pense qu'elle peut être observée – en permanence, selon le principe du panoptique, cette fois étendu à la société entière. Les autres droits les plus menacés sont la liberté d'expression et d'assemblée, car dans ces conditions, un citoyen peut être dissuadé de participer à une manifestation ou à toute action de protestation.



*La reconnaissance faciale rendue possible par la vidéo-surveillance de masse porte une atteinte grave aux droits fondamentaux, à commencer par le droit au respect de la vie privée.*

## Aux origines de l'usage de masse

La reconnaissance faciale a été introduite à peu près au même moment dans diverses parties du monde (Chine, mais également pays européens comme les Pays-Bas, qui sont des pionniers en la matière, États-Unis...) à partir de 2016-2017. Cependant, elle reste encore peu utilisée en Europe. Elle a été développée et appliquée de manière systématique en Chine, comme un outil parmi d'autres d'un système visant à exercer une surveillance totale sur l'ensemble de la population. Parmi les autres outils mis en place par le régime figurent le système de « crédit social », des puces dans les smartphones, etc.

Ce système de contrôle complet de la société a été poussé à son comble dans la province du Xinjiang, patrie des Ouïgours et d'autres minorités de religion musulmane. On a déjà beaucoup écrit sur l'horreur de la

répression qui s'est abattue sur les membres de ces groupes nationaux. Selon les estimations, plus d'un million de personnes sont internées dans des « camps de rééducation » (sur environ 10 millions de Ouïgours), dans un but d'« anéantissement culturel ».

Associé à la reconnaissance faciale en temps réel, le quadrillage systématique de l'espace public (rues, places, centres commerciaux, etc.) par des caméras de surveillance est l'un des instruments centraux de ce dispositif. Dans le cadre du régime totalitaire de la République populaire de Chine, il s'agit là d'un instrument redoutable.

## Vers l'introduction de la reconnaissance faciale en Europe ?

En Europe, les normes et les procédures dédiées qui régissent la protection des droits fondamentaux

rendent bien plus difficile la mise en place de la reconnaissance faciale. On est encore loin d'un usage systématique, bien que de nombreuses autorités publiques soient fortement tentées par cet instrument. Aux Pays-Bas, la reconnaissance faciale semble assez largement utilisée, sans grande contestation. Au Royaume-Uni, la reconnaissance faciale *live* alliée à la vidéosurveillance a été utilisée par certaines forces de police (sud du Pays de Galles, Londres), mais elle a été jugée illégale en août 2020 par la *Court of Appeal*, la deuxième plus haute juridiction du pays. En France, de nombreuses tentatives de mise en place de tels systèmes ont eu lieu : Nice envisage de le faire, tout comme Paris, à l'occasion des JO de 2022, dans les transports en commun... Cependant, ces projets se heurtent à de fortes résistances (ainsi de la décision autorisant la reconnaissance faciale à l'entrée des lycées de Marseille, annulée par le tribunal administratif). En Belgique, la police fédérale a – momentanément ? – dû renoncer à cette technologie, déclarée illégale par l'organe de contrôle de l'information policière. En Hongrie, enfin, un projet gouvernemental prévoit un système de vidéosurveillance centralisé qui permettrait l'usage de la reconnaissance faciale. Les critiques pointent l'absence de garanties procédurales des droits fondamentaux. Dans la plupart des pays européens, il s'avère que la reconnaissance faciale n'est pas autorisée par le droit, et son développement se fait donc de manière progressive, sous la forme d'expérimentation.

## Résistances ou le droit à l'anonymat

Si, sur le Vieux Continent, elle séduit certaines autorités ou forces de police, la reconnaissance faciale fait face à une forte opposition. De nombreuses ONG sont actives et mènent la résistance à son usage (La Quadrature du Net en France, Big Brother Watch au Royaume-Uni...). Ces associations introduisent des recours devant la justice contre la mise en place de cette technologie, qui sont souvent couronnés de succès. Elles ont également étudié de près son fonctionnement concret, et, contrairement aux affirmations de ses défenseurs, elles ont mis en évidence ses nombreux défauts. La reconnaissance faciale est en réalité peu efficace : le nombre de « faux positifs » est très important. Des personnes peuvent donc être injustement mises en cause sur la base d'analyses erronées. En outre, ces « faux positifs » ciblent de manière disproportionnée les femmes et les personnes appartenant à des minorités ethniques.

Contre les risques de la reconnaissance faciale, ces ONG militent pour que l'Europe suive l'exemple donné par certaines villes comme San Francisco, qui a interdit sa mise en œuvre par la police municipale. Les nombreux arguments contre une société de la surveillance généralisée ont poussé la Commission européenne à envisager un moratoire sur la reconnaissance faciale dans l'Union. Cette idée venue de Chine pourrait bien ne jamais s'implanter en Europe. Les citoyens attachés à une société libre doivent cependant rester vigilants. 

# Rassembler les deux Amériques : l'énorme défi de Biden

Les sondages avaient annoncé la victoire de Joe Biden et, lors de la campagne, le président Trump avait insinué qu'il ne reconnaîtrait pas les résultats si ceux-ci lui étaient défavorables. Tout était donc prévu et tout est devenu improbable.

Par Jean-Paul Marthoz  
Journaliste

En attendant le dénouement, Joe Biden a fait « comme si ». Comme s'il pouvait normalement installer son équipe de transition et peu à peu organiser le transfert du pouvoir selon les règles que prévoient les institutions. L'urgence est là, pourtant. La crise du coronavirus explose et l'économie en subit les violents contrecoups. La polarisation sur la scène politique et dans la rue risque à tout moment d'entraîner des débordements.

Donald Trump est sans doute un « canard boiteux » (*lame duck*), mais la durée insensée de la transition présidentielle et les compétences qu'il conserve lui garantissent une marge de manœuvre considérable jusqu'au jour officiel de la passation des pouvoirs, le 20 janvier prochain. Malgré une défaite qui devrait lui inspirer la modestie du verbe et la modération des actes, il peut utiliser tous les ressorts de cette « présidence impériale »

qu'avait dénoncée en 1973 déjà le sage Arthur Schlesinger. Mauvais perdant, il peut encore entraver l'action initiale de son successeur, prendre des mesures intempestives, voire provoquer une crise internationale.

## Réunir et réformer

Toutefois, si presque tout à ce stade est devenu imprévisible, les leçons de ces quatre années et les résultats électoraux indiquent sans doute les priorités qu'une nouvelle administration démocrate devrait se fixer : rassembler largement et réformer résolument. D'un côté, la démocratie américaine ne peut plus fonctionner longtemps dans une atmosphère aussi tendue, avec des divisions aussi âpres dans la société. De l'autre, elle ne peut pas non plus s'exempter des grandes décisions que la situation actuelle (Covid-19, économie, tensions raciales) mais aussi le futur plus

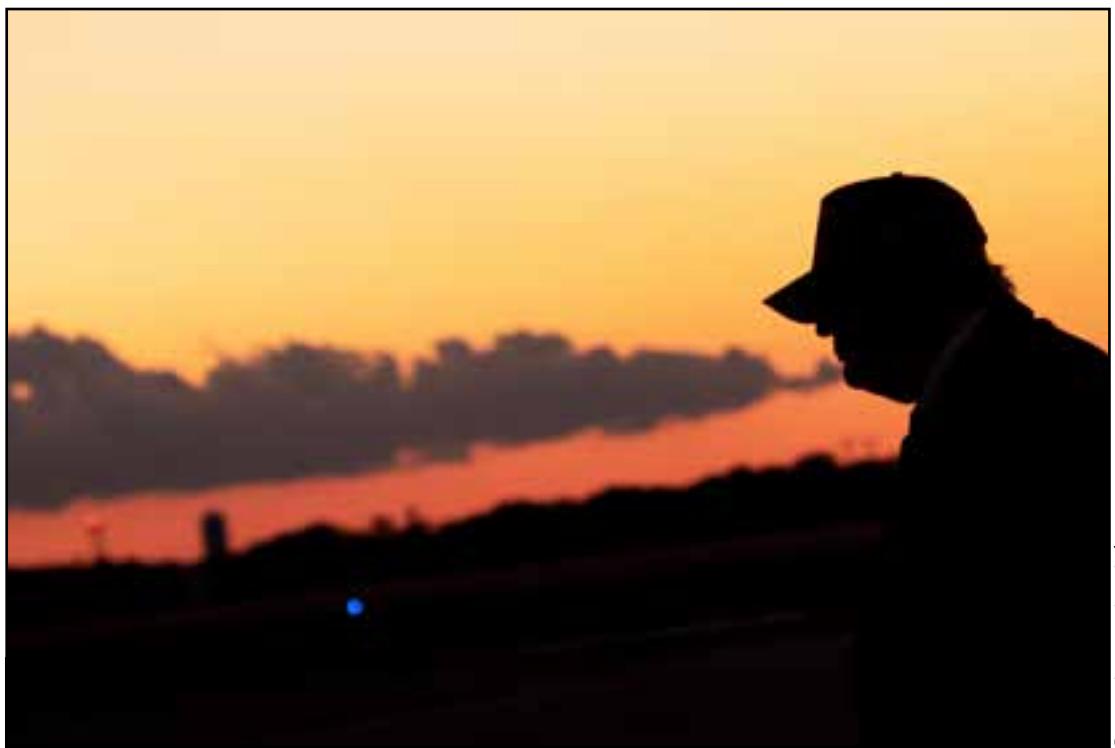
ou moins proche (défi climatique, révolution technologique, montée en puissance de la Chine) imposent. Ces deux enjeux, toutefois, risquent de s'entrechoquer.

Le départ de Donald Trump n'inversera pas totalement les rapports de force. Même si Joe Biden utilise tous les registres du pouvoir exécutif, les républicains pourront activer leur majorité à la Cour suprême, exercer leur probable contrôle au Sénat et asseoir leur domination dans les assemblées parlementaires des États fédérés. L'*« America First »* et le *« Make America Great Again »* ne disparaîtront pas non plus avec Donald

Trump. Comme le démontrent les 72 millions de voix qu'il a engrangées, son projet politique reste en phase avec les aspirations d'une tranche considérable de la population qu'il ne sera pas facile pour les démocrates de récupérer, car une fraction significative de cet électoralat se définit par une « identité blanche » et par une philosophie économique « libertarienne » irréconciliables avec les valeurs et les postulats démocrates.

### **Une césure économico-sociale**

Le Grand Old Party capte également une partie de cette « Amérique périphérique », « post-démocrate », qui



© Brendan Smialowski/AFP

*Trump a libéré les démons de l'inconscient collectif américain : le spectre du racisme, le ressentiment économique, les angoisses vis-à-vis de la sexualité et de la libération des femmes, la misogynie, l'homophobie...*

se sent dépassée, bousculée par le modèle économique mis en place au début des années 1980 sous la présidence républicaine et néolibérale de Ronald Reagan et confirmé par tous ses successeurs, dont les démocrates Bill Clinton et Barack Obama. Les résultats du scrutin de novembre ont confirmé cette césure économico-sociale. Donald Trump, selon *The New York Times*, a même accru son score dans les circonscriptions dont l'économie « regardait vers le passé ». Joe Biden, en revanche, l'a généralement emporté là où l'emploi, fondé sur un niveau d'éducation élevé, était moins vulnérable aux délocalisations et à la robotisation.

N'en déplaise à l'interprétation « gilet-jauniste » du vote Trump, ce ne sont pas les niveaux de revenus qui créent la différence essentielle entre les deux Amériques, mais les « espérances ». Une partie de la population blanche, moins bien formée, plus rurale, plus religieuse, mais pas nécessairement plus pauvre, sent que « son monde d'avant » lui échappe. Que le statut que lui conférait sa couleur de peau s'évanouit, que les règles de succès et de respect du « rêve américain » ont radicalement changé.

Donald Trump n'a pas créé ces courants de fond sociologiques et culturels. Ceux-ci viennent de très loin, ils traversent la « nouvelle révolution américaine » clamée par Ronald Reagan en 1980 et la révolte libertarienne et populiste du Tea Party contre Obama. Mais le « milliardaire de la Cinquième avenue » les a tous exacerbés. « Il a libéré les démons de

l'inconscient collectif américain : le spectre du racisme, le ressentiment économique, les angoisses vis-à-vis de la sexualité et de la libération des femmes, la misogynie, l'homophobie », confiait l'écrivain Russell Banks au magazine *le 1*. Il a offert la possibilité au côté obscur de la psyché américaine de dominer notre comportement en tant que nation. Ces démons sont en train de nous dévorer.

### Des « challenges » présidentiels à la pelle

La tâche qui attend les démocrates est dès lors titanesque. Il ne suffira pas de bricoler des réponses économiques, d'offrir des adjuvants à cette population tourmentée, d'autant plus qu'elle n'est pas la seule à protester et que la communauté noire, galvanisée par le mouvement Black Lives Matter, attend elle aussi beaucoup de la prochaine administration.

Pour réussir ce rassemblement de la nation et ramener au berceau des électeurs plus conservateurs, Joe Biden pourrait être tenté de neutraliser la gauche démocrate incarnée par Bernie Sanders et Alexandria Ocasio-Cortez, deux personnalités que la droite républicaine traditionnelle et une partie de l'aile centriste des démocrates aiment taxer de « socialistes », voire de « communistes ». Or, face aux défis qui s'accumulent à court et à moyen terme, le nouveau président, notent des analystes « libéraux », devrait sans doute emprunter à cette gauche ses idées les plus affirmées sur le rôle de l'État, les soins de santé, sur la poli-

## Il peut paraître paradoxal que cette tâche de fixer un nouveau cap à l'Amérique incombe à un vieux routier de la politique conventionnelle.

tique industrielle, le libre-échange, sur l'éducation ou les politiques de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique. Une composante de l'électorat flottant, plus vulnérable socialement et qui a dérivé vers Donald Trump, se reconnaît d'ailleurs en partie mieux dans le message plus « protecteur », plus protectionniste, de la gauche démocrate que dans celui de l'aile « modérée-moderniste » du Parti.

### Kamala Harris, l'espoir de lendemains qui changent

Il peut paraître paradoxal que cette tâche de fixer un nouveau cap à l'Amérique incombe à un vieux routier de la politique conventionnelle comme Joe Biden. Son entourage sera dès lors crucial, dont, en premier lieu, sa vice-présidente Kamala Harris. Fera-t-elle de sa diversité (femme, noire, asiatique) un atout et un levier ? C'est elle qu'il faudra suivre de près tout au long de cette nouvelle administration, moins pour calculer ses chances présidentielles que pour tester le passage inéluctable de l'Amérique dans une nouvelle phase « optimiste » de

son histoire. Donald Trump n'aurait alors été que le dernier hoquet d'une Amérique égarée dans sa nostalgie d'une « grandeur blanche, anglo-saxonne et chrétienne ».

Démographiquement, sociologiquement, les tendances lourdes favorisent à terme un réalignement en faveur de la coalition démocrate. 61 % des jeunes de 18 à 29 ans ont voté pour le Parti démocrate. Mais rien n'est joué, tant les fractures sont profondes entre les deux Amériques. Et la donnée économico-sociale n'est qu'une des motivations du vote. Même si un nombre important d'électeurs ont voté « rationnellement » pour Trump en calculant le bénéfice économique qu'ils ont retiré de ses mesures fiscales, (anti-)environnementales ou (anti-)migratoires, les enjeux éthiques et culturels sont très prégnants. Ainsi, une partie significative des Hispaniques vote déjà républicain, par opposition à l'avortement ou aux droits des LGBTQI+.

Jusqu'ici, rien n'indique que Joe Biden, au-delà de ses appels à la décence et à l'union, aura l'audace de s'inspirer du président Roosevelt, qui, dans les années 1930, face à des défis similaires – crise économique, angoisse sociale, montée des populismes, défis internationaux –, osa réformer profondément l'Amérique... pour la préserver. Mais, comme à cette époque, le rêve d'un retour à la normale serait illusoire. Il ne ferait que postposer les échéances et aggraver la confrontation de l'Amérique avec ses démons. 

# L'Union européenne et le dilemme turc

Ça chauffe entre Bruxelles et Ankara : les stratégies d'Erdoğan, et surtout sa politique étrangère, aboutissent à la prise en otage d'une UE qui peine à se montrer ferme. Décryptage.

Par Vincent Eiffling  
Chercheur-associé au CECRI<sup>1</sup> - UCL et au GRIP<sup>2</sup>

Si, dans un premier temps, les tensions entre l'Union européenne et la Turquie se sont cristallisées du fait des évolutions politiques dans cet État, force est de constater qu'elles ont pris une nouvelle dimension ces dernières années, pour se manifester davantage sur le terrain des relations internationales. Aujourd'hui, la nouvelle politique étrangère turque reflète les évolutions politiques du pays : alors que l'AKP a entamé depuis une dizaine d'années un virage nationaliste, elle s'illustre désormais par un interventionnisme et un militarisme grandissants qui résultent d'une synthèse inédite entre nationalisme et islamisme. Le modèle initial de la négociation et du consensus a cédé la place à la confrontation et aux rapports de force.

En Syrie, l'armée turque occupe la zone frontalière kurde avec l'appui des milices islamistes de l'Armée nationale syrienne. Dans le Caucase, Ankara soutient Bakou contre l'ennemi traditionnel arménien, envoyant des miliciens islamistes dans la région, et ce au risque de « djihad-

iser » le conflit. En janvier 2020, la Turquie déploie des moyens militaires en Libye pour soutenir le gouvernement d'union nationale de Fayez al-Sarraj, avec lequel Ankara a signé un accord stratégique en novembre 2019 portant sur le partage de leurs jurisdictions maritimes en Méditerranée. Cet accord turco-libyen représente la plus belle illustration du changement de style de la politique étrangère turque ainsi que de ses nouvelles ambitions. Il fait fi du droit international et de la concertation, tout comme il constitue une provocation pour Athènes dans la mesure où il cherche à imposer la souveraineté turque sur des eaux que se disputent la Grèce et la Turquie.

## La « Patrie bleue » à l'assaut

Cette question de la souveraineté en Méditerranée s'est ravivée ces dernières années à la suite de la découverte de gisements gaziers dans la région. Face à ce pactole potentiel, Erdoğan s'est fait le champion de la doctrine dite de la « Patrie bleue », pourtant initialement théorisée en 2006 par un ancien contre-amiral kényaliste, Cem Gürdeniz. Pour

<sup>1</sup> Centre d'étude des crises et des conflits internationaux.

<sup>2</sup> Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité.

## Ankara semble de plus en plus suivre sa propre voie, laquelle s'éloigne progressivement des intérêts et des valeurs de Washington et de Bruxelles.

rappel, ce dernier a passé trois années en prison, de 2011 à 2014, avant d'être réhabilité lors du virage nationaliste de l'AKP. Selon cette doctrine, la Turquie se doit d'asseoir sa domination sur les mers Méditerranée, Égée et Noire en développant ses capacités maritimes et en affirmant haut et fort ses ambitions envers les autres États riverains, quitte à recourir à la diplomatie de la canonnière. C'est ainsi que les provocations se sont accumulées dernièrement, avec par exemple la mise en œuvre de trois navires de prospections lancés à la recherche de gisements offshore, qui n'ont pas hésité à pénétrer dans les zones économiques exclusives de la Grèce et de Chypre, avec la tenue d'exercices militaires d'envergure aux abords des zones disputées, avec les références récurrentes à la « Patrie bleue » dans les discours politiques, etc. En réaction, Athènes durcit le ton et renforce sa présence militaire dans ces mêmes zones. Le paradoxe de cette escalade réside dans le fait qu'elle survient entre deux États membres de l'OTAN. Le rôle de la Turquie au sein de l'alliance est dès lors remis en question par certains : certes, Ankara constitue une porte d'entrée stratégique au Moyen-Orient, dans le Caucase, sur la mer Noire et dans le bassin caspien, mais elle semble de plus

en plus suivre sa propre voie, laquelle s'éloigne progressivement des intérêts et des valeurs de Washington et de Bruxelles.

### L'adhésion au point mort...

Pour l'Union européenne, le problème est tout aussi délicat, comme l'illustre le gel *de facto* du processus d'adhésion entamé en 2005. En 2020, sur 35 chapitres de négociations au total, 16 ont été ouverts, dont les deux derniers en 2015 et en 2016. Et seul celui concernant la science et la recherche a été clôturé. Aujourd'hui, même s'il n'est pas officiellement annulé, le processus d'adhésion est en état de mort cérébrale. Paradoxalement pourtant, différentes études montrent que le soutien en faveur d'une entrée dans l'UE a significativement augmenté en Turquie au cours de ces dernières années, flirtant avec les 50 % alors qu'il n'était même pas de 25 % en 2015; preuve qu'une partie de la population turque voit encore en Bruxelles une possible voie salutaire face à l'autoritarisme de Erdogan.

### ... mais toujours en cours

Or, c'est justement ici que réside tout le dilemme pour l'UE. Si Bruxelles souhaite demeurer fidèle à ses valeurs, elle devrait se montrer ferme à l'égard d'un pays candidat qui ne respecte déjà plus depuis longtemps les critères de Copenhague. En agissant de la sorte, l'Union donnerait cependant raison aux discours nationalistes et anti-occidentaux du président turc. Qui plus est, en fermant définitivement la porte, l'Europe doucherait



*La Turquie souhaite asseoir sa domination sur la Méditerranée, quitte à créer un conflit avec la Grèce et l'Union européenne.*

les espoirs de la moitié de la population turque, qui rêve d'en finir avec Erdogan et qui voit en Bruxelles un partenaire à même de soutenir une transition démocratique. *A contrario*, en maintenant le *statu quo* et en reportant l'adhésion *sine die*, l'Europe apparaît faible, incapable de se montrer ferme face aux transgressions de valeurs auxquelles elle se proclame pourtant profondément attachée.

Quoi qu'il en soit, l'évolution politique de la Turquie au cours de ces quinze dernières années a démontré les limites du *soft power* européen, notamment dans le domaine normatif, Bruxelles s'étant montrée incapable de consolider l'État de droit et la démocratie en Turquie. De plus, Erdogan dispose d'un moyen de pression en raison des 3,6 millions de réfugiés syriens présents sur son territoire. L'Union a dû se résoudre en 2016 à conclure un pacte avec

Ankara afin d'éviter un afflux migratoire incontrôlé : la Turquie endosse le poids migratoire et maintient ses frontières fermées en échange d'une aide de 6 milliards d'euros à répartir dans divers projets humanitaires d'ici à 2025. Or, Erdogan a déjà plusieurs fois menacé d'ouvrir ses frontières en cas de désaccord trop important avec Bruxelles.

L'Union fait donc aujourd'hui face à un dilemme, aucune option ne semblant optimale au regard de ses intérêts. La solution pourrait finalement venir du peuple turc lui-même, la popularité d'Erdogan montrant ces dernières années quelques signes d'érosion. Cela dit, face à ce futur incertain, l'Union doit continuer à jouer les équilibristes en se montrant à la fois ferme face à un dirigeant qui ne respecte que la force et suffisamment ouverte pour maintenir le dialogue sur les dossiers les plus sensibles. ♦



**72 Lecture : la rescapée  
du Covid ?**

**75 L'acculturation des genres**



# Lecture : la rescapée du Covid ?

Ils sont venus, ils sont tous là. En librairie, nouveaux clients et habitués ont dévalisé les rayons bien avant Noël, comme si chaque confinement aiguisait la soif de lire. En revanche, côté édition, la promesse d'une nouvelle éthique décroissante – publier mieux et moins – semble déjà loin.

Par Julie Luong  
Journaliste

Les libraires belges ne cachent pas leur joie. Peu après un reconfinement automnal qui autorisait l'ouverture de leurs commerces à titre d'exception essentielle, ils ont vu les clients pousser la porte en masse. « L'engouement a été très fort. Comme ils ne pouvaient pas dépenser ailleurs, les gens ont dépensé en librairie », raconte Yves Limauge, directeur de la librairie À livre ouvert à Woluwe-Saint-Lambert. « En juin, après le premier confinement, nous avions déjà connu une hausse importante de la fréquentation, qui est redescendue en septembre pour remonter dès octobre. À partir du 15 novembre, on a eu l'impression d'être tous les jours la veille de Noël », se réjouit Brigitte de Meeûs, directrice de la librairie Tropismes à Bruxelles. Depuis le printemps dernier et la mise en cause grandissante des pratiques d'Amazon, les lecteurs ont aussi modifié leurs habitudes de consommation. En ligne, oui, mais pas chez n'importe qui. « En quelques mois, la manière de vendre du livre a profondément changé », constate Yves

Limaige. « Certes, Fnac et Amazon cartonnent, mais le site Librel (plate-forme qui réunit une cinquantaine de librairies indépendantes en Belgique francophone, NDLR) aussi. Dans notre librairie, avant la crise, on recevait entre 10 et 15 e-mails de commande par jour. Aujourd'hui, on est à 50 ou 60. »

## Nouveaux lecteurs ?

« Ce dont nous nous réjouissons particulièrement, c'est non seulement d'avoir retrouvé nos clients, mais d'en voir arriver de nouveaux », poursuit Brigitte de Meeûs. « Des personnes entre 30 et 40 ans dont on voit qu'elles ne connaissent pas la librairie, qui lisent sans doute déjà un peu mais en achetant en ligne. C'est un changement que l'on espère durable. » Au-delà d'une attention accrue à une consommation plus locale et plus éthique, la crise sanitaire pourrait-elle réhabiliter pour de bon la lecture ? Voire engendrer des conversions ? Rappelons que selon un sondage Ipsos réalisé pour l'an-



© Paula Soyer-Moya

*Un point positif dans cette pandémie : elle a relancé le goût pour la lecture et pour les livres !*

née 2018, 85 % des Belges « lisent ». Mais comme l’analysait alors Benoît Dubois<sup>1</sup>, président de l’ADEB (Association des éditeurs belges), si l’on considère que le sondage exclut d’emblée les personnes illettrées (au moins une personne sur dix en Belgique éprouve des difficultés à lire un texte simple) et qu’au moins 30 % de ces 85 % ne lisent jamais de livres mais des magazines ou des journaux, il faut en réalité considérer que seul un Belge sur deux lit parfois des livres.

« On est heureux mais prudents », poursuit Yves Limauge. « D’un côté, on se dit que certains ont retrouvé le goût de la lecture, mais de l’autre, on sait que quand les cinémas, les salles de spectacle et les restos rouvriront, les gens auront de nouveau moins de temps... Il n’y a que vingt-quatre heures dans une journée. » Vingt-quatre heures saturées d’alertes et de notifications, ce qui explique probablement que de nombreux citoyens, plus que jamais vissés à leurs écrans par le confinement et le télétravail,

1 Jean-Claude Vantroyen, « Seulement un Belge sur deux lit des livres », dans *Le Soir*, 18 juillet 2019.

aient éprouvé le besoin de renouer avec le livre, perçu comme un refuge contre l'accélération du temps et la compartimentation de la pensée. Encore faut-il que ce refuge soit à la hauteur de ce que l'on fuit et qu'il ne duplique pas les impasses de la réflexion et de l'imagination. Chez *Tropismes*, on se réjouit en ce sens du succès du rayon sciences humaines. « C'est un phénomène qui me semble directement en lien avec la situation actuelle, l'envie de comprendre les enjeux contemporains », commente sa directrice. Chez Yves Limauge, ce sont les livres d'actualité et d'histoire qui ont fait un carton : le premier volume des Mémoires de Barack Obama, la saga des ducs de Bourgogne *Les Téméraires* par l'historien flamand Bart Van Loo, ou le récit de la juge d'instruction Anne Gruwez *Tais-toi !*. Des livres les deux pieds dans le réel avec, dans le meilleur des cas, un œil sur l'horizon.

### Inflation éditoriale

Au début de la pandémie, dans cet élan pulsionnel vers le « monde d'après », de nombreux éditeurs avaient fait part de leur volonté de publier « mieux et moins ». Ainsi semblaient-ils écouter enfin les libraires indépendants, qui dénoncent depuis des années une inflation éditoriale condamnant l'immense majorité des titres à une vie anonyme et à une mort précoce. « C'est une promesse qui n'a pas du tout été tenue, bien au contraire », commente Brigitte de Meeûs, « mis à part chez quelques éditeurs qui ont une véritable éthique. » Du côté d'Actes Sud – dont la présidente Françoise Nyssen avait annoncé dans la presse ce néces-

saire changement de cap –, la rentrée littéraire s'est limitée à quatre titres... néanmoins flanqués des sorties ajournées du printemps. Comme si de rien n'était, Gallimard a en revanche continué sur sa lancée pléthorique, délivrant son lot habituel de couvertures crème au liseré rouge. Un déferlement constaté chez la plupart de ses concurrents germanopratis, guidés par une logique d'« occupation des tables » sans grand lien avec l'amour de la littérature. « Aujourd'hui, de nombreuses maisons d'édition font partie de grands groupes dans lesquels les actionnaires veulent continuer à maintenir leurs bénéfices à tout prix. Je crois connaître assez bien ce monde pour pouvoir dire que ce n'est pas seulement pour sauver des emplois que l'on continue de publier autant », estime Brigitte de Meeûs.

Or un éditeur qui veut publier beaucoup trouvera toujours manuscrit à sa boîte. La crise sanitaire, en ce sens, a aggravé la graphomanie générale. Comme le rapportait en mai le journal *Le Monde*<sup>2</sup>, dès le premier confinement, de nombreux éditeurs ont constaté un « afflux massif de manuscrits », jusqu'à trois fois plus que d'habitude : des journaux de confinement mais aussi des écrits liés à la thématique de la pandémie et du « monde d'après », des recueils de poésie. « Les gens sérieux n'envoient pas un manuscrit bouclé en deux mois, à peine relu. Les textes nés pendant ce temps libre du confinement arriveront en fin d'année », tranchait alors l'éditrice Sabine Wespieser. Le meilleur reste donc peut-être à venir. Pourvu que les lecteurs demeurent. ♦

<sup>2</sup> Nicole Vulser, « Avalanche de manuscrits déconfinés », dans *Le Monde*, 5 juillet 2020.

# L'acculturation des genres

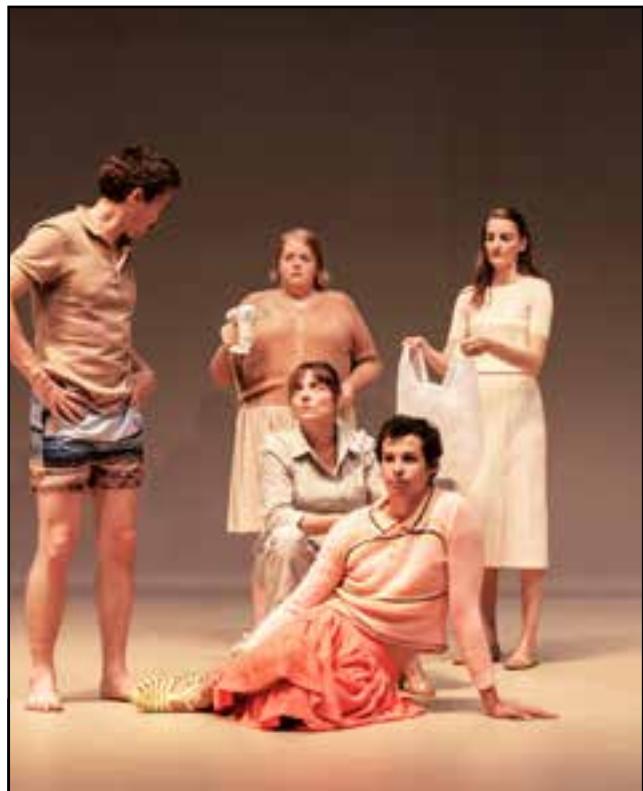
Les questions de genre et d'identité infusent de plus en plus l'art et la culture. Du fanzine féministe au festival Pink Screens ou aux arts scéniques, les initiatives militantes veillent à sensibiliser et à casser les stéréotypes.

Par Catherine Callico  
Journaliste

Relieuse, peintre, illustratrice et autrice éditrice du fanzine féministe français *GONzine*, Sarah Fisthole a lancé sa propre revue, devenue une référence dans le milieu très masculin de l'édition *underground*. Après avoir collaboré à divers supports : « Dans le domaine de la BD alternative, j'écrivais des histoires biographiques, mais cela ne me suffisait pas. J'ai toujours beaucoup lu, je m'intéresse au monde, à la politique et j'avais envie de tenir d'autres propos artistiques, entre autres, d'aborder la violence faite aux femmes, le féminin étouffé depuis des siècles. Mais j'ai souvent eu du mal à faire passer ce type d'approche et j'étais très frustrée. » Après avoir exploré le marché de revues féministes et constaté que « beaucoup [d'entre elles] parlent surtout des sorcières », Sarah Fisthole tient toujours pour référence *Le Torchon brûle*, journal édité par le Mouvement de libération des femmes (MLF) entre mai 1971 et juin 1973 : « Un objet merveilleux, avec des pamphlets féministes très engagés. Je n'ai pas trouvé d'équivalents. »

## Œstrogénisme à la page

Diffusé en 2011, *GONzine* est tiré à 200 ou 300 exemplaires. Chaque parution fait l'objet d'une soirée de lancement à la galerie bruxelloise E2/Sterput. D'une quinzaine au départ, environ soixante artistes et auteures participent au fanzine. Le concept : proposer un espace de liberté et de création pour des femmes. Un ou deux hommes y participent aussi par numéro, avec un pseudonyme féminin. « Pour se venger du XIX<sup>e</sup> siècle, quand les poétesses devaient utiliser un nom masculin », rit-elle. Parmi ceux-ci, « un copain qui fait de la gravure BD, hétéro, tout ce qu'il y a de plus masculin, et qui s'est fait passer pour une artiste suédoise. Il a fait les planches les plus sexy du numéro. Un journaliste du Nova m'a alors contactée pour faire une lecture du texte de cette "femme" et bien que je lui aie expliqué qu'il s'agissait d'un homme, il est resté sur sa première idée ». L'anecdote souligne une confusion récurrente des genres, « liée à une codification très spécifique du type de travail que les hommes pensent qu'une femme est censée faire.



© 7<sup>e</sup> Art/Studio Ghibli/Photo12/AGF

*Le genre demeure très codé, et ceci, dès l'enfance. Un garçon qui porte une jupe dans le cadre familial, ça passe, mais en dehors, cela reste tabou.*

*GONzine* présente un imaginaire très violent, parfois difficile à regarder. Or il y a toujours cette idée qu'une femme ne doit pas parler trop fort, ne pas être trop indépendante. Cette fantasmagorie, relayée par la pub notamment, est un combat constant. Il subsiste une difficulté à bâtir son propre mode de fonctionnement en tant que femme ».

Cela, Sarah Fisthole le ressent également par le biais du lectorat de la revue « cestrogénique », surtout constitué d'hommes. « Certains ne retiennent que le caractère sexuel de mon travail et cela peut virer au harcèlement. Et si je dessine et écris sur la violence, je suis

parfois traitée de dégénérée. Il y a aussi cette glamourisation de la violence faite aux femmes et il est important que l'on explique comment ça se passe quand on se fait tabasser par un bonhomme, qu'on est à terre et qu'on nous fuit des coups de pied. En France où règne la culture du viol, il est dur de trouver un vrai témoignage à ce sujet. *GONzine* permet de se mobiliser de manière concrète et libre. »

### La question du regard

Dans ses créations, Clément Thirion, comédien de formation et fondateur de la compagnie Kosmocompany, associe « théâtre, danse, musique, vidéo, conférence scientifique et aspects performatifs » pour aborder les codes et les genres. Ainsi *Pink Boys and Old Ladies*, en tournée, part d'un fait divers berlinois : un père dont le fils met des robes et qui décide, lui aussi, de l'accompagner à l'école vêtu de cette façon. « La pièce pose la question du regard sur ce type de situation et sur ce que cela amène, évoque l'artiste. J'ai moi-même porté des robes, des jupes dans l'enfance, mais ça ne devait pas dépasser le cadre familial. J'ai voulu parler des assignations de codes, de genres, du malaise et de la gêne de la famille, pourtant bienveillante. Le texte a été confié à Marie Henry. Son écriture est distanciée, à la fois tendre et cruelle. Je m'y étais essayé, mais cela a pris une tournure mélodramatique. »

Et de relever que « pas mal de pièces existent sur le sujet, mais souvent dans une forme de militance qui se fait au détriment de l'objet artistique. Ici, l'on

va à contre-courant de cela, car il est important de se reconnaître dans des personnages absurdes. Il ne s'agit pas de dire “il faut accepter la différence”, mais de la regarder, de dire “peut-on en rire” pour penser à autre chose ». La pièce, produite par Mars - Mons arts de la scène, y a d'abord été présentée en septembre 2019 dans le cadre d'un focus qui questionne les genres et les identités, en association avec le collectif local de lutte contre l'homophobie À Mons, on respecte mon orientation sexuelle et mon identité de genre, créé en 2013. Une réflexion y a été menée avec les spectateurs, notamment lors d'une représentation scolaire.

Clément Thirion appuie la nécessité d'aborder les genres par ce moyen. « La violence s'accroît au quotidien. Les propos se radicalisent sans retenue et l'homophobie est acceptée dans certains pays, sur fond de revendications politiques. Je crée des spectacles pour les enfants. Contrairement au théâtre pour adultes, socialement plus élevé, les écoles présentent une vraie mixité, indispensable pour traiter ces questions dans le monde de demain. »

## Du Pink Screens à Despentes

À Bruxelles dès 2001, l'association Genres d'à côté ouvrait le débat, notamment au travers du Pink Screens Film Festival, programmé dans les murs du Nova. Jacques Paulus, cofondateur, est également à l'origine de la librairie Darakan ouverte en 1980. C'est la première en Belgique, peut-être en Europe, consacrée à la littérature lesbienne et gay, et notamment axée sur le cinéma, avec en sus un vaste rayon

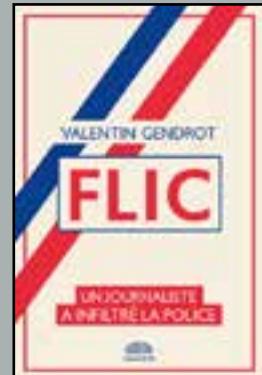
DVD. Durant le festival et en dehors, des « Gueulantes » sont organisées dans divers lieux urbains. Ces dernières années, la programmation propose en outre une exposition soumise à un appel d'offres, toutes disciplines confondues : illustration, photo, vidéo, performances-installations... « Nous sélectionnons des œuvres d'artistes queer ou dont le travail reflète l'esprit du Pink Screens, de grande qualité graphique et un peu provocateurs », pointe Clara Menissier, curatrice.

Elle constate également un effet de mode bénéfique, par rapport à la thématique : « Des institutions comme Bozar ou Cinéma Galeries intègrent désormais un volet genres dans leur programmation. C'est dans l'air du temps, lié aux luttes pour les droits de différentes minorités, comme les femmes ou les personnes racisées. » De même, « comme le mâle blanc dominant est aujourd'hui dénoncé et dans un contexte d'intersectionnalité, toute une population s'identifie à ces causes », embraye Jacques Paulus. « Des questionnements parfois enfouis prennent aujourd'hui la forme d'une revendication collective grâce à la culture et aux milieux éducatifs et, par ce biais, on ne parle plus de la sexualité, mais de la question du genre. » Tandis que de tout temps, les intellectuel.le.s ont œuvré dans ce sens : « Simone de Beauvoir a écrit “on ne naît pas femme, on le devient”, par la force de mouvements identitaires. Le manifeste pour un nouveau féminisme *King Kong Théorie* de Virginie Despentes est également devenu la référence. » Le féminisme évolue, la culture avec lui. Ou peut-être est-ce l'inverse ? ♀

## Dans la peau d'un flic

Cela fait un petit temps maintenant que la police est sur la sellette. Ceux qui étaient encensés encore il y a peu, au moment des attentats de 2015 et de 2016, semblent à présent devenir une cible au gré des révélations dans le monde – de plus en plus nombreuses malheureusement – de comportements inacceptables des forces de l'ordre. Ainsi en va-t-il des crimes raciaux aux États-Unis et de la répression des Gilets jaunes en France. Même notre petit pays n'échappe pas à cette tendance, comme en témoigne la création récente d'un Observatoire des violences policières. Dans ce contexte, la lecture de *Flic* de Valentin Gendrot est intéressante à plus d'un titre. Durant deux années qui, visiblement, lui ont paru un peu longues, le journaliste s'est infiltré dans la police nationale française. Après une courte formation, se présentant dans l'un des statuts les plus précaires – adjoint de sécurité – et au bas de l'échelle du système policier français, il nous

raconte son quotidien, nous décrit une structure rigide et vieillotte. Et surtout, il nous livre de façon brute son ressenti et ses questions face à un climat de violence qui lui semble consubstantiel à son environnement d'enquête. Certes, ce récit de comment « un journaliste a infiltré la police » cible des lieux fort particuliers et toute généralisation est sans



## L'expert, la science et l'opinion

Au printemps dernier, en plein confinement, et alors qu'en France faisait rage une polémique autour d'un médecin qui prétendait détenir la panacée contre le coronavirus, un journal a posé la question suivante à ses lecteurs : « Pensez-vous que tel médicament est efficace ? » C'est de cette anecdote que part le philosophe des sciences Étienne Klein pour réfléchir à ce qui distingue la vérité scientifique de l'opinion. Une analyse qui vient à point nommé, étant donné que la grande majorité des sondés avaient livré une réponse tranchée à une question pourtant hors des compétences du citoyen ordinaire, et qui ne saurait être décidée par un vote... Dans ce court ouvrage au style enlevé, Étienne Klein défend la



validité de la démarche scientifique. De fait, il réhabilite l'idée même de vérité scientifique, mise à mal par la « vogue relativiste ». La science est fondée à la fois sur l'existence d'une vérité qu'il est possible de découvrir, et sur le doute systématique. Doute qui lui permet d'avancer, grâce à l'adoption collective d'une méthode critique : une vérité scientifique n'est en effet déclarée telle qu'à la suite d'un débat contradictoire. Malgré la brièveté de l'ouvrage, le propos est très riche, et part de l'identification des biais qui peuvent expliquer la méfiance actuelle envers la science. Il expose par ailleurs divers aspects de l'établissement de la vérité scientifique, tout en recon-

## Fables modernes

doute hasardeuse. Cependant, l'un de ses constats interpelle : loin d'accabler ses ex-collègues, il s'interroge : « Est-il raisonnable de former des représentants de la loi à la va-vite, de les placer dans des conditions de travail dégradées et d'exiger qu'ils soient des modèles de vertu ? » Avec pour conséquence que, si dérapage il devait y avoir de la part de policiers, la « hiérarchie n'a pas le choix [car,] à force de demander l'impossible à des hommes et à des femmes de terrain, elle ne peut ensuite que les couvrir ». À méditer en ces temps incertains... (bvdm)



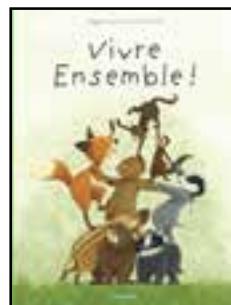
Valentin Gendrot, « Flic. Un journaliste a infiltré la police », Paris, Goutte d'or, 2020, 330 pages. Prix : 18 euros

naissant ses limites. Étienne Klein veille bien à ne pas verser dans le scientisme, mais affirme clairement le bilan « ambivalent » de la science et de ses applications. Et il n'oublie pas de parler de « la joie de comprendre » : en dépit de son image austère, la recherche scientifique est une discipline qui procure d'intenses satisfactions. Le propos est illustré par des citations de grands esprits, de La Bruyère à... Jean-Claude Van Damme ! L'humour n'est donc pas absent de cet essai revigorant en ces temps de complotisme, de « faits alternatifs » et de relativisme. (ff)



Étienne Klein, « Le Goût du vrai », Paris, Gallimard, coll. « Tracts », 2020, 64 pages. Prix : 3,90 euros

« Personne n'a le droit d'interdire à Tioz [le putois] de jouer dans la clairière ! » pointe Roussette la petite renarde. « Exact. Sinon, c'est de la discrimination. Une injustice ! » soutient son beau-papa, alias Monsieur Blaireau. Expliquer à un enfant de 6 ans ce que sont la liberté, l'égalité, la fraternité et leurs cousins la solidarité et la bienveillance, et parvenir à lui exposer clairement la façon dont toutes ces valeurs s'imbriquent et se conjuguent pour nous permettre de trouver un terrain d'entente et de vivre en harmonie : voilà un défi littéraire que personne n'avait relevé jusqu'alors. Après *Les Emotions* et *Les Arbres*, le troisième tome de « La famille Blaireau Renard présente... »



vise juste et réussit le difficile exercice de vulgariser les fondements de notre société démocratique, sans en perdre la moindre nuance. Tirés du quotidien d'une famille recomposée de blaireaux et de renards – que les jeunes téléspectateurs fans de l'émission *Zouzous* sur France 5 connaissent déjà –, les exemples sont concrets et ludiques comme un après-midi de jeux libres sans parents pour cadrer ou un goûter partagé. Quatre histoires façon BD ponctuées d'autant d'intermèdes pédagogiques qui parlent directement aux enfants et les interpellent. Le tout mis en mots et illustré de la plus tendre des manières par le duo multi-primé formé par l'auteure Brigitte Luciani et la dessinatrice Eve Thartet, à qui l'on doit la série « Monsieur Blaireau et Madame Renarde » conseillée par l'Éducation nationale. Cet album sorti le 11 septembre dernier est joyeux et solide comme une pyramide de petits animaux qui se rendent compte qu'en constituant une seule équipe et en s'entraînant, on peut monter bien plus haut que dans la division et la concurrence. C'est beau, c'est doux, c'est simple, plein de bon sens et pas guimauve pour un sou. (ad)



Brigitte Luciani et Eve Thartet, « Vivre ensemble ! », Paris, Dargaud, 2020, 34 pages. Prix : 9,99 euros

# Seveso sociaux

Par Baptiste Coppens  
Philosophe



Un site « Seveso » est lié à l'exploitation de substances dangereuses; or, les « infox » – les *fake news* – sont de déléteres *ousia* (en grec, « substance »), du moins d'après saint Thomas d'Aquin, le père des *fake news*, vu la façon dont il interprète Aristote). Tout réseau social se montre donc potentiellement explosif : il abrite des trucs qui nous pètent à la figure. Déroute à Beyrouth.

Les humains ont tendance à croire, non ce qui est vrai, mais ce qui leur paraît chouette; et, plus ça semble cool, moins ils demandent de preuves. Dans un monde où l'on peut draper d'ors séduisants n'importe quel bibelot, bref, où l'on peut « photoshoper » n'importe quelle extravagance pour la rendre vraisemblable et charmante, il y a tout lieu de craindre Seveso sociaux.

Pourtant. Nous y sommes, pour la plupart, attachés. Ça crée du lien (et l'on sait combien, souvent, les solvants de la colle sont inflammables). Ça passe le temps (or, le temps, c'est de l'argent, et l'argent,

c'est le nerf de la guerre; donc, le temps, c'est le nerf de la guerre). Ça nous délasse (hélas ?) parmi mille illusoires délices. Il y a donc à boire – mais c'est alcoolisé – et à manger – quoique c'est gras – dans Seveso sociaux. On devrait faire par conséquent des étiquettes « à consommer avec modération » et « indice E » sur tout site social risqué, ça lierait l'alimentaire à la lie menteuse. *Sarvam annam*, « tout est nourriture », disent les hindous. Quelquefois. Quand ils se sentent l'humeur à philosopher. Excluant au passage (à niveau) les vaches sacrées, qui peuvent regarder les trains sans craindre, elles, de devenir nourriture.

Cette relative mauvaise foi mise à part, il apparaît en général meilleur de surveiller ce que nous consommons, quelle qu'en soit la façon, matérielle ou spirituelle, car ça nous construit à l'avenant. Veiller, chacun, à son régime (virtuel) permet ainsi de sauvegarder notre régime (politique). 





## Pompes Funèbres Générales de Belgique s.a

Entreprise familiale depuis 1875 TIELEMANS - RAULIER - DELRIEU

Chaussée d'Alsemberg 19 - 1060 BRUXELLES  
Tél : 02/537.05.64. - pfgb.brussels@gmail.com

## Funérailles Wyns

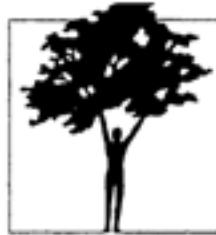
Transferts,  
Funérailles, Crémations,  
Assurances décès,  
Contrats personnalisés

24h/24h

Tél : 02 538 15 60  
GSM : 0477 28 76 26

Rue aux Laines 89  
1000 Bruxelles  
(près de St Pierre Et Bordet)

Contact : Dominique Peeren



### SOCIETE BELGE POUR LA CREMATION

Association sans but lucratif

Fondée en 1906

Seuls, au service du public,  
nous défendons la dignité de l'idéal  
crémationiste. Faites-vous membre

Assistance, complète  
et désintéressée

DOCUMENTATION GRATUITE  
SUR DEMANDE ET SANS  
ENGAGEMENT

Boulevard Maurice Lemonnier, 1  
1000 Bruxelles  
02 513 03 96

# Annonces

Jeu, émissions, parrainage... les bonnes énergies



Plongez avec vos groupes dans un univers original, répondez à des questions et relevez ensemble des défis tout en renforçant vos connaissances !

**Une manière ludique et coopérative d'aborder la politique, la démocratie et la résistance à partir de 9 ans.**

Informations, commandes et points de vente  
**www.resiste.be**



## ESPACE de libertés

### Éditeur responsable

Benoît Van der Meerschen

### Directeur de la publication

Hervé Parmentier

### Rédactrice en chef

Sandra Evrard

### Secrétaire de rédaction

Amélie Dogot

### Production

Fabienne Sergoyne

### Illustrations du dossier

Olivier Wiame

### Graphisme

YEBOgraphics

### Imprimeur

Kliemo

### Fondateur

Jean Schouters

### Abonnement

10 numéros

Ne paraît pas en juillet - août

Belgique : 20 € • Étranger : 32 €

par virement au compte du CAL :

IBAN : BE16 2100 6247 9974

BIC : GEBABEBB

TVA : BE 0409 110 069

ISSN : 0775-2768

Centre d'Action Laïque

Campus de la Plaine ULB, CP 236

Boulevard de la Plaine

1050 Bruxelles

Tél : 02 627 68 68 • Fax : 02 627 68 01

[fabienne.sergoyne@laicite.net](mailto:fabienne.sergoyne@laicite.net)



Avec l'appui de l'Administration générale de la Recherche scientifique - Service général du pilotage du système éducatif - Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Centre d'Action Laïque s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD), adopté par le Parlement européen le 14 avril 2016 (règlement n° 2016/769). Plus d'infos : [www.laicite.be/vi-privee](http://www.laicite.be/vi-privee)

Le jeu coopératif pour résister ensemble et défendre la démocratie !



# LES RENDEZ-VOUS RADIO ET TÉLÉ DE LA LAÏCITÉ

[www.libresensemble.be](http://www.libresensemble.be)

*libres,  
ensemble*



02  
JAN

📻 Radio | à 20h sur *La Première*

**Protection sociale des migrants : la Belgique, mauvaise élève**

05  
JAN

📺 Télévision | En fin de soirée sur *La Une*

**Confinement, discriminations, identité : des jeunes se racontent**

Rediffusion : 11/01 à 23h45 sur *La Trois*

09  
JAN

📻 Radio | à 20h sur *La Première*

**Etat de droit en Europe :  
Premier bilan de la Commission von der Leyen**

10  
JAN

📺 Télévision | à 9h20 sur *La Une*

**Théories du complot : pourquoi y croit-on ?**

Rediffusion : 13/01 à 23h45 sur *La Trois* | 16/01 à 10h30 sur *La Une*

16  
JAN

📻 Radio | à 20h sur *La Première*

**Le dialogue citoyen, solution à l'essoufflement  
démocratique ?**

19  
JAN

📺 Télévision | En fin de soirée sur *La Une*

**Une crise sociale qui s'installe**

Rediffusion : 25/01 à 23h45 sur *La Trois*

23  
JAN

📻 Radio | à 20h sur *La Première*

**Baromètre de la sécurité sociale**

24  
JAN

📺 Télévision | à 9h20 sur *La Une*

**La pair-aidance : mettre son vécu au service des autres**

Rediffusion : 27/01 à 23h45 sur *La Trois* | 30/01 à 10h30 sur *La Une*



*libres, ensemble*

# Hisser-Haut asbl

## Service Laïque de Parrainage

« Un réseau de solidarité qui se tisse autour d'un enfant »

« Une expérience enrichissante, pour lui, comme pour nous ! »

« Une ouverture à d'autres réalités »

« Une relation privilégiée basée sur la confiance »

### Le parrainage de proximité ? C'est tout ça !

Une rencontre. La création d'un lien entre une famille, au sens large, et un enfant. Un accueil **ponctuel mais régulier et durable**. Un ou deux weekends par mois, et une partie des vacances. Avec l'assurance du soutien d'une équipe de professionnels.

### Pourquoi Pas vous ??

- ♦ Vous souhaitez participer à une action bénévole, citoyenne et solidaire ?
- ♦ Vous êtes motivé-e, altruiste, tolérant-e, désintéressé-e, collaborant-e, prêt-e à affronter les difficultés ?
- ♦ Vous êtes prêt-e à vous engager sur du long terme, de manière régulière ?

Contactez-nous !

02/538.51.35

[info@hisser-haut.org](mailto:info@hisser-haut.org)



Illustration: Anneke Bourdeau

Éditeur responsable: Françoise Goffinet, Rue d'Arlon 5 - 1000 Bruxelles

